

espaces
naturels
régionaux



Région
Hauts-de-France

ANNUAIRE DES

ÉTALONS TRAIT DU NORD

édité par le Centre Régional de Ressources Génétiques des Hauts-de-France



SYNDICAT D'ÉLEVAGE
DU CHEVAL
TRAIT DU NORD

2024

32^{ème} édition

ANNUAIRE DES ÉTALONS TRAIT DU NORD

LE CENTRE RÉGIONAL DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES (ESPACES NATURELS RÉGIONAUX) ET LE SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD, VOUS INVITENT À DÉCOUVRIR LA 32^{ÈME} ÉDITION DE L'ANNUAIRE DES ÉTALONS TRAIT DU NORD.



SOMMAIRE

Présentation de la race Trait du Nord	3
Le Centre régional de ressources génétiques	4
Le contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »	5
Présentation du Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord	6
Rétrospective 2023	8
Gestion génétique de la race Trait du Nord	10
Carte de localisation des étalons en 2024	18
Liste des étalons approuvés pour 2024	19
Fiches descriptives des étalons	20
Extrait de règlement du livre généalogique du Trait du Nord	48
Faire reproduire mon étalon Trait du Nord	50
Faire naître mon poulain Trait du Nord	51
Reproducteurs d'origine étrangère	52
Vos démarches sanitaires avec le SIRE	53
Liste des adhérents au Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord	55
Calendrier des concours et manifestations	62

En couverture: **HARDIVANDERONEWIJK** (par Gamin Van de Lindehoef et Donna Van de Ronewijk, par Maxx Van den Egelenberg), appartenant à Jean-Sébastien HOUVENAGEL à Flêtre (59) et né en 2017 chez Jan WITTEVRONGEL à Houthulst (BE). HARDI a été élu champion des jeunes étalons en 2020, puis **Champion des étalons adultes 2023**, approuvé définitivement comme Facteur de Trait du Nord.

PRÉSENTATION DE LA RACE TRAIT DU NORD

LE TRAIT DU NORD EST UN CHEVAL DE GRANDE TAILLE, CHARPENTÉ, COURT, PUISSANT, À L'OSSATURE ET À LA MUSCULATURE IMPORTANTES. SA SOUPLESSE ET SON ENGAGEMENT NATURELS LE FONT SE DÉPLACER AVEC AISANCE.



La robe est baie, rouanne, alezane et aubère, parfois gris fer ou noire. La taille au garrot oscille autour de 1m68 pour les juments et 1m75 pour les mâles, pour un poids de 800 à 900 kg, voire 1 000 kg pour les plus lourds !

La race a évolué à partir de 1850 pour répondre aux besoins importants en traction animale de l'agriculture, des transports et de l'industrie. Cheval de travail courageux et attentif, la sélection de son caractère se fait naturellement puisque la plupart des poulinières sont encore attelées au collier.

La conduite « au cordeau », particularité locale, demande un apprentissage précoce et patient mais l'éducation du poulain bien faite permet d'envisager tous les travaux de précision au pas ainsi que les efforts de traction de charges lourdes.

Quand ce long travail d'apprentissage est effectué correctement, le poulain se prête de bonne grâce aux autres disciplines équestres et travaille à la voix.

Monté ou attelé, ses foulées amples, sa souplesse et son caractère courageux en font un compagnon très agréable.

Le Trait du Nord est un rameau des races de trait Belge et Néerlandaise avec lesquelles il ne formait, il y a 200 ans, qu'une seule race.

Il a également gardé de l'infusion du sang de l'ancien cheval flamand, la grande taille et les pieds larges, adaptés aux sols marécageux.

L'avènement de la traction mécanique a d'abord orienté le cheval vers la production de viande, mais aujourd'hui les défis des énergies renouvelables et du développement durable ouvrent de nouvelles perspectives au cheval Trait du Nord : en milieu rural, urbain ou naturel, il s'adapte et rend service aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers, dans une démarche environnementale.

UN PATRIMOINE VIVANT À PRÉSERVER !

Le berceau de la race est localisé dans le Hainaut, à la frontière Belge, dans le Nord de la France. Aujourd'hui, les reproducteurs sont recensés principalement dans le Nord, le Pas-de-Calais (hors territoires côtiers), en Picardie, puis de la Normandie jusqu'aux Ardennes et la région Auxoise. La localisation s'est élargie progressivement jusqu'au Pyrénées en France, mais aussi plus récemment jusqu'en Espagne ou du Royaume-Uni !

Le cheval Trait du Nord est considéré comme une race menacée à faible effectif : on recense 72 naissances en 2023, par 62 éleveurs passionnés (source : IFCE).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD

348 rue de la libération – 59242 GENECH

Léa BEFVE, chargée de mission : Tél. +33 (0)6 48 97 43 05

traitdunord@orange.fr - www.trait-du-nord.com

ESPACES NATURELS RÉGIONAUX ET SON CENTRE RÉGIONAL DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES (CRRG) HAUTS-DE-FRANCE

Mission spécifique d'ENRx, composée de techniciens et ingénieurs spécialisés en agriculture et en agroécologie, l'équipe du CRRG rassemble autour d'elle plus de 80 partenaires scientifiques, techniques ou socioprofessionnels, en région, en France et en Europe, qui ont en commun la volonté de préserver et de valoriser les variétés fruitières, légumières, céréalières cultivées et les races locales domestiques issues de la région Hauts-de-France. Au niveau national, le CRRG est reconnu « Gestionnaire de collections de ressources fruitières et légumières pour l'agriculture et l'alimentation » (JORF n°0021 du 26 janvier 2022).



Depuis sa création en 1985, le CRRG s'attache à conserver et valoriser le patrimoine vivant agricole des Hauts-de-France. Avec cette initiative, la Région Hauts-de-France a été l'une des premières en France à s'investir de manière durable dans le domaine de la préservation et la valorisation des ressources génétiques cultivées et domestiquées.

Les Hauts-de-France ont toujours été une grande région agricole de polyculture-élevage et de maraîchage. Le travail d'inventaire et de collecte engagé depuis plus de 35 ans a permis au CRRG de rassembler plus de 1 700 variétés anciennes de fruits, plus de 250 souches locales de plantes potagères. Cette grande diversité se retrouve aussi dans le domaine animal.

Producteurs, maraîchers, arboriculteurs, éleveurs sont aussi les acteurs mobilisés avec le CRRG pour agir sur notre patrimoine vivant et sur la valorisation des produits, notamment dans des marques collectives ou dans des signes de qualité.

LE PATRIMOINE ANIMAL DES HAUTS-DE-FRANCE

La région Hauts-de-France est le berceau de 25 races dont 5 encore présentes en exploitations agricoles de nos jours : les races équinnes Boulonnaise et Trait du Nord, les races bovines Bleue du Nord et Rouge Flamande et la race ovine Boulonnaise. Ces races locales ont bien failli disparaître de notre bestiaire régional ! Le CRRG s'attelle à les sauvegarder et à travailler avec les éleveurs à leurs débouchés économiques.

A découvrir sur : <https://www.enrx.fr/crrg/patrimoine-animal/>

Agissons ensemble pour conserver notre patrimoine régional

Le changement des pratiques agricoles et l'évolution des modes de consommation réduisent fortement la gamme de variétés de fruits et de légumes disponible. Les productions traditionnelles locales restent rares. Les races régionales restent à faible effectif et menacées. Chacun à son niveau, peut et doit jouer un rôle pour faire vivre nos patrimoines !



ENRx - Siège

6 rue du Bleu Mouton
59000 LILLE
+ 33(0)3 20 12 89 12
contact@enrx.fr

ENRx - CRRG

Ferme du Héron,
chemin de la Ferme Lenglet
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
+33 (0)3 20 67 03 51
crrg@enrx.fr

LE CONTRAT D'ÉLEVAGE "MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ"



UNE AIDE MAJEURE POUR L'ÉLEVAGE DES CHEVAUX BOULONNAIS ET TRAIT DU NORD !

Dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation, un dispositif d'encouragements à la naissance et à l'élevage des poulains Boulonnais et Trait du Nord a été créé en 2010 par la Région Nord-Pas de Calais avec le Syndicat hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord. Il se justifiait par l'évolution préoccupante du nombre de naissances de ces deux races. Ce contrat d'élevage dénommé «**Maintien de la Biodiversité**» avait été adopté également par la Région Picardie en 2012.

A l'occasion du vote d'un quatrième Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord (PSV n°4) pour la période de 2023-2026, ce contrat a été revu et approuvé par la Région Hauts-de-France. Selon les nouvelles modalités, les aides seront versées pour tout poulain éligible, né et immatriculé du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Les éleveurs dont le lieu de domicile ou d'exploitation est situé dans une commune des Hauts-de-France, ou ailleurs en France s'ils ne sont éligibles à aucune autre aide locale ou nationale au titre de la préservation des races menacées, sont en mesure de solliciter 3 primes :

- **à la naissance** : d'un montant de 500 € par poulain né et immatriculé, issu d'une jument inscrite au programme d'élevage et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race ; une minoration de 100 € est appliquée aux poulains Boulonnais Livre B dont le coefficient de consanguinité est inférieur ou égal à 8 % ; une minoration de 200 € est appliquée aux poulains Boulonnais dont le coefficient de consanguinité est strictement supérieur à 8 %.

- **à 2 ans** : d'un montant de 200 € par cheval, inscrit au programme d'élevage, présenté en concours modèle et allures ou d'utilisation avec une note minimale du jury de 12/20 dans l'année de ses 2 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval.

- **à 3 ans** : d'un montant de 300 € par cheval, inscrit au programme d'élevage présenté en concours modèle et allures avec approbation pour les mâles et mise à la reproduction pour les femelles ou d'utilisation avec une note minimale du jury de 12/20 dans l'année de ses 3 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval. Pour les Trait du Nord, les chevaux approuvés « Facteur de Trait du Nord » l'année de leur 3 ans sont éligibles selon les mêmes conditions.

Le demandeur devra compléter avant le 31 décembre de chaque année la demande de primes transmise par l'organisme de sélection concerné et répondre de manière fine et exhaustive au formulaire de suivi des chevaux primés dans le cadre de ce contrat sous peine de ne pas percevoir les primes pour l'année considérée.

Les primes seront attribuées selon un ordre défini jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle. Ce dispositif vient compléter le dispositif européen d'aide aux races menacées tel que défini dans le cadre du Programme Régional de Développement Rural, en particulier sa mesure PRM, dont pourront continuer à bénéficier les éleveurs éligibles. Ce dispositif est soumis au règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles et qui fixe un plafond aux aides nationales dont peuvent bénéficier les entreprises agricoles à 20 000 € par périodes de 3 années fiscales glissantes.

La Région Hauts-de-France, ainsi que les deux organismes de sélection, sont très attentives aux résultats obtenus pour la poursuite de ce contrat.

Des informations sur l'évolution des races sont disponibles au moyen de l'Observatoire régional des races et des acteurs.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD



LE SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD EST L'ORGANISME DE SÉLECTION AGRÉÉ PAR DÉCRET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES. IL S'AGIT D'UNE ASSOCIATION (LOI 1^{ER} JUILLET 1901) FONDÉE EN 1903.

Le Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord a pour missions de :

- regrouper les éleveurs et utilisateurs du Trait du Nord et d'en assurer la représentation ;
- siéger à la commission du livre généalogique Trait du Nord et d'y déterminer la politique d'amélioration génétique et de sélection de la race ;
- opérer la sélection des équidés au sein des commissions d'examen des reproducteurs ;
- élaborer et conduire, au tant que de besoin, un programme d'élevage ;
- mettre en œuvre les mesures du Plan de Sauvegarde et de Valorisation 2023-2026 en partenariat avec le Syndicat Hippique Boulonnais ;
- organiser ou contribuer à l'organisation de concours d'élevage ou de manifestations susceptibles d'aider au développement de la race (vous les retrouverez en page 62 et 63 de l'annuaire) ;
- promouvoir la race et en assurer la communication ;
- informer ses adhérents au travers des bulletins d'information et de réunions thématiques autour du cheval, de l'élevage, de ses présentations, etc. ;
- développer les utilisations des chevaux et leurs débouchés de par les actions menées par le Pôle Cheval Trait du Nord, dont il assure la gouvernance ;
- former les utilisateurs.

L'adhésion au Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord

Pour soutenir les actions menées par le Syndicat d'élevage pour préserver la race, il est possible d'y adhérer. Eleveur, utilisateur ou simplement passionné, la cotisation s'élève à 40 € par année civile. Elle permet de recevoir l'annuaire des étalons, les actualités relatives à la race, de bénéficier de primes et d'autres avantages, et bien sûr de participer à la vie de l'association. Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur <https://www.trait-du-nord.com> ou à demander auprès du Syndicat.

Le Programme d'élevage

En race Trait du Nord, comme dans de nombreuses autres races de chevaux de trait, la moyenne d'âge des éleveurs est élevée, et leur relève n'est pas toujours assurée. Il paraît donc indispensable de sauvegarder, d'une part, les chevaux, avec le maximum de leur diversité génétique, et d'autre part, le savoir-faire des éleveurs. Ce sont ces éléments qui servent de fil conducteur au programme d'élevage dont les objectifs sont déclinés comme suit :

- conforter et développer les débouchés,
- conserver et sélectionner la race,
- améliorer la communication et la promotion autour de la race.

L'inscription au Programme d'élevage se fait auprès du syndicat une seule fois dans la vie du cheval et coûte 10 € par individu. Elle est matérialisée par la pose d'un tampon dans le certificat d'origine et l'attribution d'un numéro de Programme d'élevage.

Elle permet également de toucher la prime au poulain immatriculé et les primes de maintien de la biodiversité pour les adhérents.

La charte de l'étalonnier

Le Syndicat d'élevage a mis en place une charte que chaque étalonniér, qui exploite un étalon approuvé à produire dans le livre généalogique Trait du Nord, s'engage à respecter. Ce document est consultable sur demande auprès de votre étalonniér.

LE PÔLE CHEVAL TRAIT DU NORD

INSTALLÉ DEPUIS JUILLET 2018 À L'INSTITUT DE GENECH, LE PÔLE CHEVAL TRAIT DU NORD, INTÉGRÉ À PART ENTIÈRE AU SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD, EST UN ÉQUIPEMENT AU SERVICE DE LA RACE, S'APPUYANT SUR UN PERSONNEL TECHNIQUE, DES CHEVAUX ET DU MATÉRIEL EN MESURE DE RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTES DEMANDES.

SA PRINCIPALE MISSION EST DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA TRACTION ÉQUINE :

- En intervenant auprès des étudiants de l'Institut de Genech, pour les sensibiliser à l'élevage et l'utilisation du Cheval Trait du Nord
- En accompagnant les collectivités dans leur volonté d'utiliser le cheval de trait en réalisant des actions expérimentales ;
- En soutenant les professionnels de la traction équine en développant les débouchés et en les accompagnant dans leur installation ;
- En sensibilisant le grand public et en formant les passionnés et les professionnels à l'utilisation du cheval de trait pour sauvegarder la race ;
- En participant à l'éducation des chevaux pour les former au travail utilitaire et les valoriser.



PÔLE CHEVAL TRAIT DU NORD

348 Rue de la Libération - 59242 GENECH

Contact : Hélène DUBOIS, chargée de projet : +33 (0)6 89 39 59 66

pole-traitdunord@orange.fr

Les partenaires



Avec l'appui financier de



RÉTROSPECTIVE 2023 SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD



RÉTROSPECTIVE 2023 : DYNAMISME ET POLYVALENCE !

L'année 2023 a débuté avec le **Salon International de l'Agriculture de Paris (1)**, permettant la promotion du cheval Trait du Nord dans toute sa polyvalence. La paire, **ICONE DE ST ELOI** et **HIRONDELLE DU MARAIS**, menée par Ugo FARINA, se classe brillamment à la 2^{ème} place du Trophée d'utilisation Inter-Races, en excellant particulièrement dans l'épreuve de traction et de maniabilité. **IGLOO DE LA CULBUTE** et Vincent DEHEUL ont également montré les aptitudes du Trait du Nord en tant que cheval de travail, en terminant 2^{ème} de l'épreuve de travail à pied, et 3^{ème} au classement général du Trophée d'utilisation Jeunes Chevaux. Bravo également à Julie BERSILLON et **ICONE DE ST ELOI** pour leur parcours monté pour leur première participation !



6 juments ont été présentées au concours modèle et allures du Concours Général Agricole : c'est **HAVANE DE LAIRES (2)** (par Ronny King Van de Paardehoeve et Altesse de Laire, par Silver d'Oosthove) qui remporte cette Finale Nationale des Juments ! Elle appartient à Frédéric BAURAIN (Laires-62).



La saison des **concours locaux** a débuté dès le mois de mai, entre élevage et utilisation des jeunes chevaux. La promotion des élevages et de la race passe également par l'organisation de **foires agricoles**, ou encore le traditionnel concours Emile Mortelecque à Allennes Les Marais.



D'autres événements à plus grande échelle ont accueilli les Traits du Nord pour permettre leur visibilité, tels que **Terres de Jim** à Cambrai en septembre, le **Sommet de l'élevage** à Cournon d'Auvergne et Equitalyon. Pour la première fois, la race a participé au **Salon du Cheval d'Angers**, permettant de toucher un public différent pour élargir les débouchés possibles. La famille CORBIER s'est chargée une nouvelle fois de représenter le Trait du Nord !



Le **Conseil des Chevaux des Hauts-de-France (3)** est toujours fort de propositions pour mettre en valeur les 2 races régionales : des animations ont été organisées lors du Grand National de Hunter et de Dressage à Compiègne au mois de septembre.

L'utilisation plus technique du cheval de travail a été mise en lumière par l'organisation de la 2^{ème} édition du **Championnat de France de débardage** : Vincent DEHEUL et **IGLOO DE LA CULBUTE (4)** terminent vice-champion de France !

Enfin, Cyril CANONNE avec **HIRONDELLE DU MARAIS** et **JADE DE MORMAL** ont participé à la **Route du Luxembourg Belge** avec l'équipe Trait Breizh. Peut-être une volonté émergente pour créer une équipe de race Trait du Nord afin de la promouvoir davantage dans les routes à venir... ?

LE 110^{ÈME} CONCOURS NATIONAL DES FEMELLES À CAMBRAI

Plus de 100 juments et pouliches inscrites au concours d'élevage national !



Championne des pouliches :

KOUNTRY DES ZIRER (par Carl de Baude et Danseuse du Marais, par Daan Van de Beekseweg), née chez Luc DENQUIN à Allennes Les Marais (59), et appartenant à Sarah MORTELECQUE à Carnin (59). Elle est nommée Championne des pouliches 2023 !



Championne des Juments :

DONA DE SAINT AUBIN (par Brutus Van Kolhol et Madonna de St Remy, par Hercule du Touquet), née en 2013 chez Michel GRAVEZ à Saint-Aubin (59) et appartenant à Cyril CONTESSE à Saint-Aubin (59). Elle était présentée suivie d'une pouliche, NINA DES BODELEZ.

Dona a obtenu le titre ultime de Championne des Juments 2023 pour cette 110^{ème} édition !



Rappel de Championnat :

COURTOISE DE LECELLES (par Cognac Van't Goed Ter Meersch et Iroquoise de Lecelles, par Coquin) appartenant à Geneviève VANGENEBERG à Lecelles (59) et née chez sa propriétaire en 2012. Elle était présentée suivie d'un mâle, NERON DE LECELLES.

Cette belle championne remporte à nouveau le Rappel de Championnat !



L'ANNÉE 2023
FUT PARTICULIÈREMENT
MARQUÉE PAR LES
120 ANS DE LA RACE
À CAMBRAI !

Merci à tous
pour ce grand défilé !



De nombreuses autres photos sont disponibles dans l'album photo publié sur la page Facebook du Syndicat d'Élevage du Cheval Trait du Nord.

GESTION GÉNÉTIQUE DE LA RACE TRAIT DU NORD

LA RACE TRAIT DU NORD EST CONSIDÉRÉE COMME UNE RACE À FAIBLE EFFECTIF. IL EST FONDAMENTAL DE RAISONNER LES CHOIX D'ACCOUPEMENT DE VOS JUMENTS AU COURS DE LEUR CARRIÈRE AFIN D'OBTENIR DES POULAINS PRÉSENTANT UN MINIMUM DE CONSANGUINITÉ TOUT EN MAXIMISANT LE NOMBRE DE PÈRES.

Les éleveurs disposent de plusieurs outils permettant de raisonner les choix d'accouplement de leur(s) jument(s) et préserver la diversité génétique de la race.

1. Notions génétiques

La consanguinité correspond à l'accouplement d'individus apparentés au sein d'une population. Deux individus d'une population sont dits **apparentés** s'ils ont un ancêtre en commun au minimum.

La parenté se transmet à la descendance. La consanguinité quant à elle n'est pas transmissible : si deux individus consanguins mais non parentés s'accouplent, le produit est non consanguin.

Ce sont les ancêtres communs les plus récents des individus accouplés qui ont le plus d'impact sur la consanguinité : deux individus ayant un père en commun vont avoir un produit plus consanguin que s'ils ont un arrière-grand-père en commun.

Les analyses de la variabilité génétique d'une race nécessitent une connaissance approfondie de la généalogie de celle-ci. Si la connaissance du pedigree n'est que partielle, alors il y a une sous-estimation du coefficient de consanguinité. Un coefficient de consanguinité peut être considéré comme un bon indicateur de la consanguinité si l'on connaît au moins 5 générations dans la généalogie du cheval considéré.

L'augmentation de la consanguinité fixe des caractères visibles ou non. Elle provoque une dérive génétique qui peut entraîner l'expression de maladies récessives, létales pour l'animal la plupart du temps, une diminution des performances de certains caractères (reproduction, vigueur...), ... et ne doit pas être recherchée.

2. La généalogie des individus

Les pedigrees des étalons Trait du Nord approuvés pour la monte sont présentés sur 4 générations. Ceci vous permet de vérifier que le poulain à naître de l'accouplement de votre jument avec l'un de ces étalons n'a pas, autant que possible, d'ancêtre commun sur les 5 premières générations. Le tableau suivant qualifie le choix de l'accouplement à réaliser en fonction du lien de parenté entre les deux parents :

Lien de parenté entre les deux parents	Accouplement
Aucun ancêtre commun	Recommandé
Seulement un arrière arrière grand-parent en commun	Acceptable
Seulement un arrière grand-parent en commun	Déconseillé
Seulement un grand-parent en commun	A éviter !
Deux grands-parents en commun (cousins germains)	
Quatre grands-parents en commun (doubles cousins germains) ou un parent en commun (demi-frère et demi-sœur)	
Deux parents en commun (frère et sœur) ou parent-enfant	

Une matrice d'accouplement est disponible auprès du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord pour vous aider à raisonner vos choix.

3. L'insémination artificielle avec de la semence congelée

Pour diversifier les lignées et accéder à certains étalons, il est également possible de recourir à l'insémination artificielle avec de la semence congelée pour la reproduction de vos juments. Cette technique de monte peut être mise-en-œuvre par des inséminateurs, des chefs de centres d'insémination équine ou des vétérinaires. Un suivi gynécologique de la jument est obligatoire. Des collectes financées sur des fonds publics anciennement des Haras Nationaux ou du programme national CRB-Anim et plus récemment du Centre régional de ressources génétiques des Hauts-de-France ont permis de produire des doses de quelques étalons listés dans le tableau ci-après.

Nom	Né	Robe	Père	Mère	GPM
BRIN D'OR VAN HET HERMESHOF	2017	ALEZAN	BRAM VAN DE RUITING	VIYENNA VAN HET HERMESHOF	XERON VAN HET HERSHOF
DAAN VAN DE BEEKSEWEG	2006	ROUAN	SIDONIUS VAN'T ZAND	SABINE VAN DE LINGE	NICO UIT DE BREDEWEG
EMIR DU MARAIS	2014	BAI	VERTIGE DU SANTERRE	ULVINA	FARAO VAN DE HEIKANT
HERCUL DE POSANGES	2017	NOIR	DECAN DE POSANGES	STIEN VAN STERNHOVEN	GUUS VAN BERKELDAL
RONNY KING VAN DE PAARDEHOEVE	2006	ROUAN	DRUM VAN DE LANGENDONK	MANON VAN TERSAET	MARCO VAN DE HEIRHOEVE

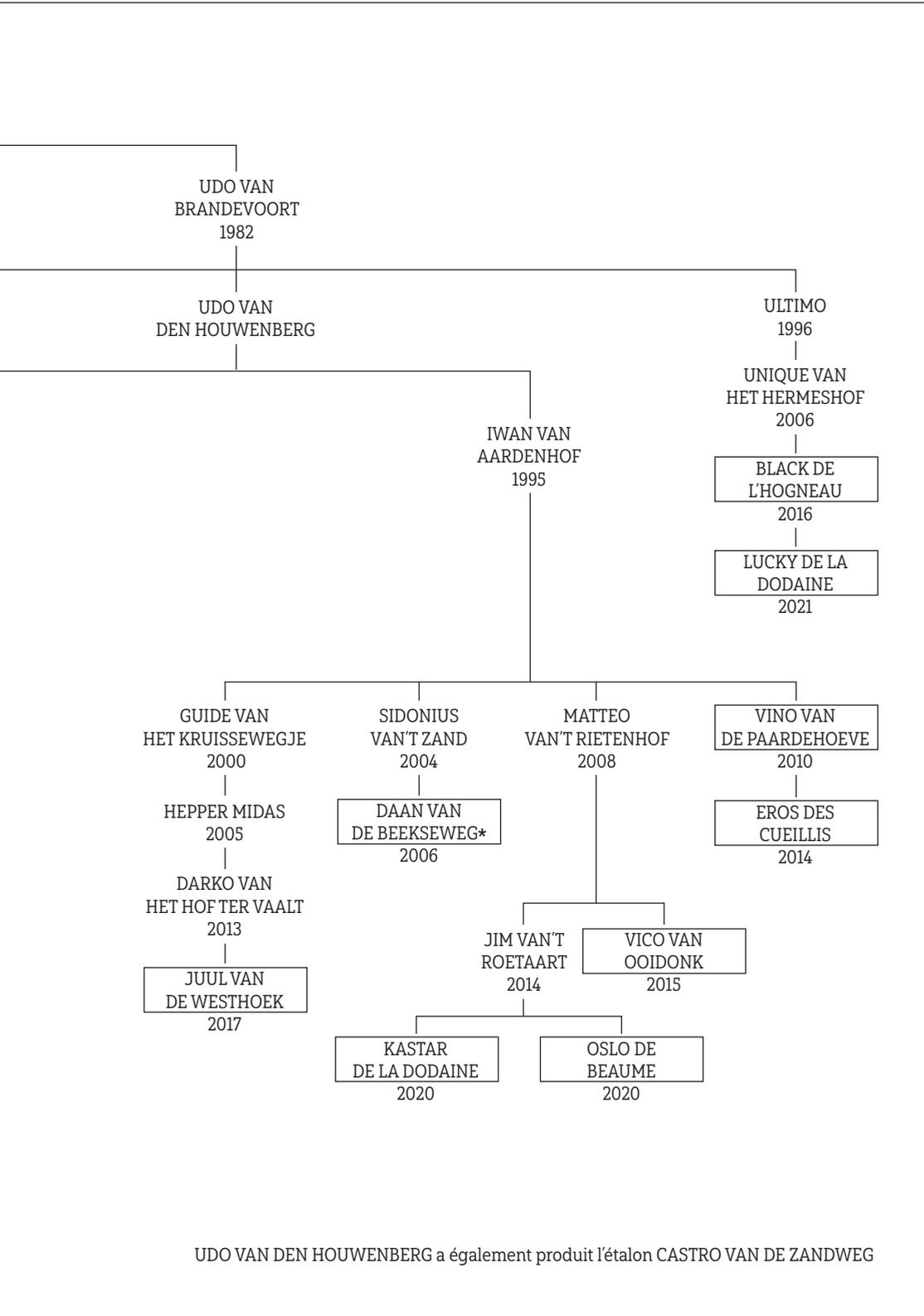
Les commandes de doses de ces étalons sont à formuler auprès Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord qui sollicitera l'avis de la Commission du Livre généalogique pour autoriser leur accès. Un contrat de vente des doses sera alors signé, avec certaines conditions. L'éleveur doit notamment résider ou avoir son lieu d'exploitation hors région Hauts-de-France. D'autres collectes seront réalisées dans les prochaines années et viendront compléter la liste des étalons disponibles. Les étalons collectés, auxquels il faut ajouter CARL DE BAUDE, FILOU VAN'T RIETENHOF et KIWI DU CHEVAL BLANC, disposent de doses placées à la Cryobanque nationale pour une conservation pérenne. L'étalon EMIR DU MARAIS dispose également de doses privées qui appartiennent à sa propriétaire, sous ses propres conditions.

4. La répartition des étalons par lignées

Les étalons approuvés sont regroupés en différentes grandes lignées paternelles ; celles-ci sont représentées par les ancêtres majeurs de la race. Ainsi en 2024, on identifie 5 lignées :

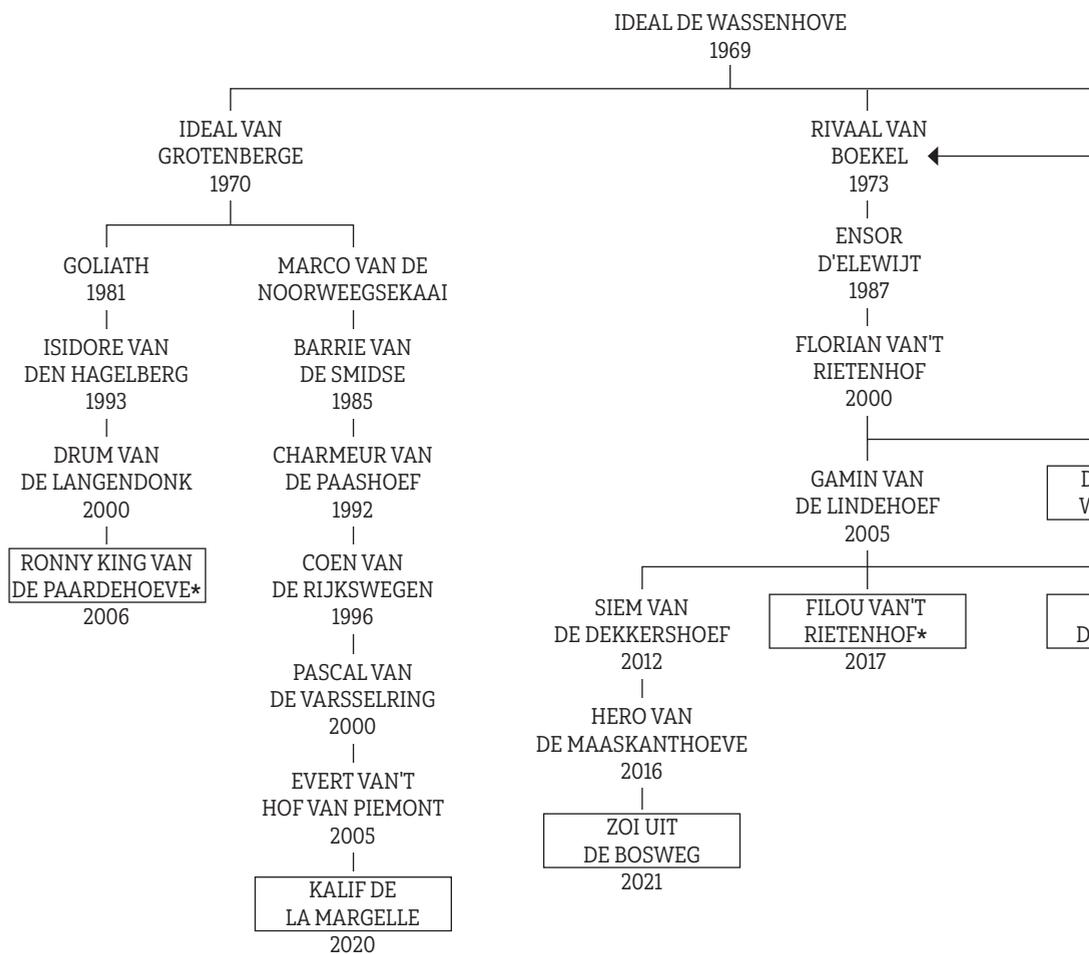
Lignée	Nombre d'étalons représentant la lignée
JUNIOR VAN'T HOOGHOF	12
IDEAL DE WASSEHOF	11
GAMIN VAN WOOLDINK	2
HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST	2
BOUDHA	1

Il est important d'utiliser les étalons appartenant à une lignée peu courante.

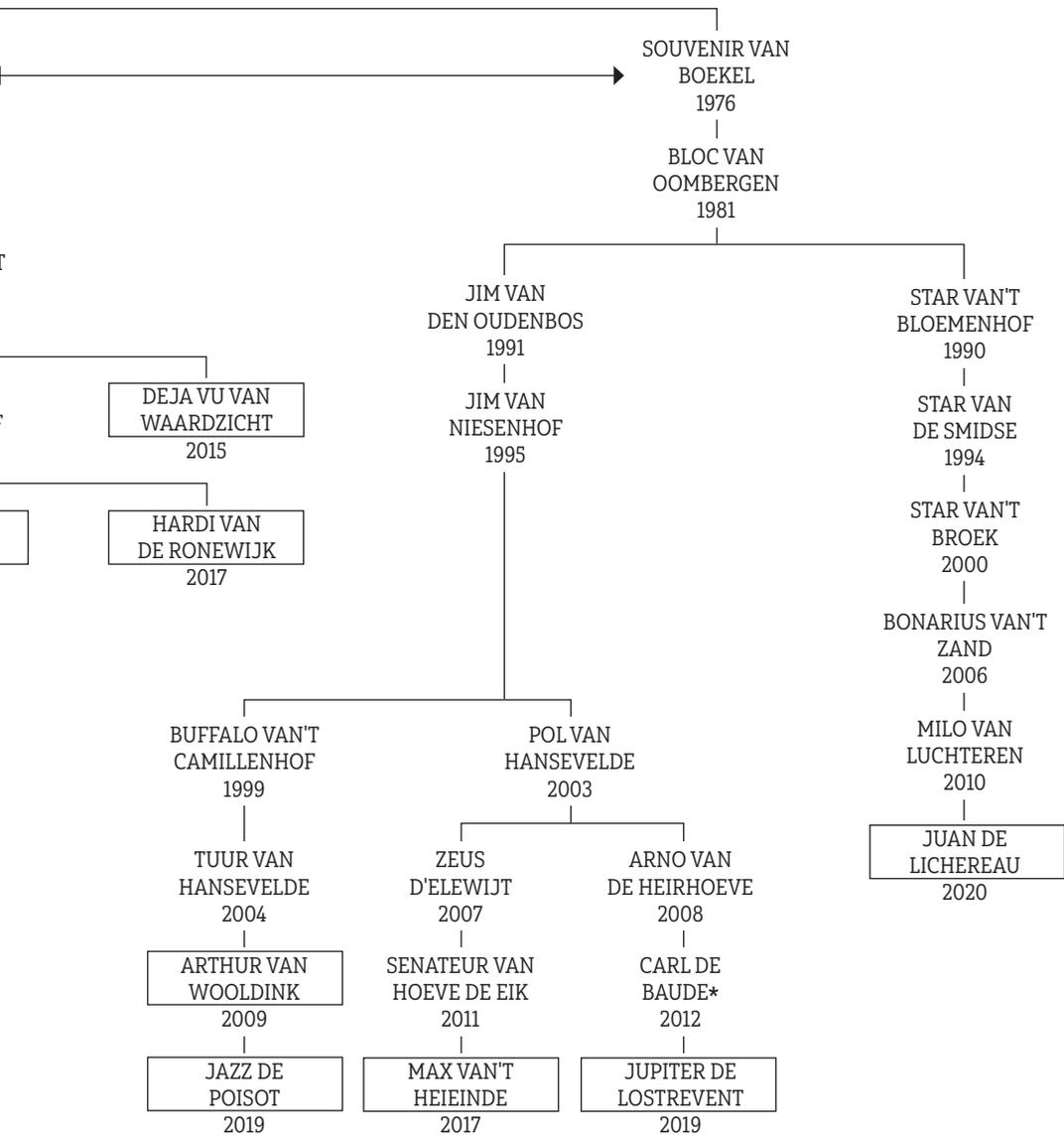


UDO VAN DEN HOUWENBERG a également produit l'étalon CASTRO VAN DE ZANDWEG

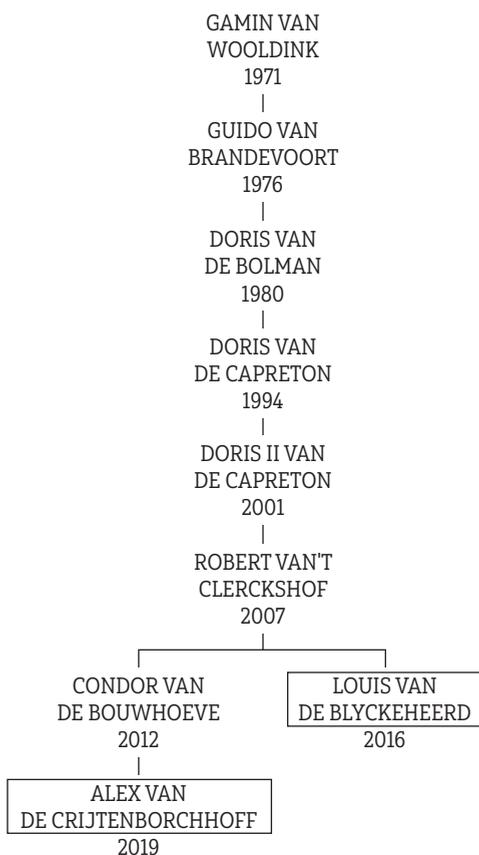
LIGNÉE IDEAL DE WASSENHOVE



ENCADRÉ : Étalons approuvés pour 2024
 * : Étalons collectés
 ↔ : Propres frères



LIGNÉE GAMIN VAN WOOLDINK



ENCADRÉ : Etalons approuvés pour 2024
 * : Étalons collectés
 ↔ : Propres frères

Commentaire : DORIS VAN DE BOLMAN a également produit TAQUIN (ex NICO VAN WESTERVE)

LIGNÉE HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST



LIGNÉE BOUDHA



Commentaire : La mère de FISTON DU SEIGNEUR a également produit les juments FANY DE LA DODAINÉ, mère de BRUTUS DE LA DODAINÉ, COGNAC DE LA DODAINÉ et KASTAR DE LA DODAINÉ, et EMMA DE LA DODAINÉ, mère de LUCKY DE LA DODAINÉ

LOCALISATION DES ÉTALONS TRAIT DU NORD EFFECTUANT LA MONTE EN 2024

BELGIQUE

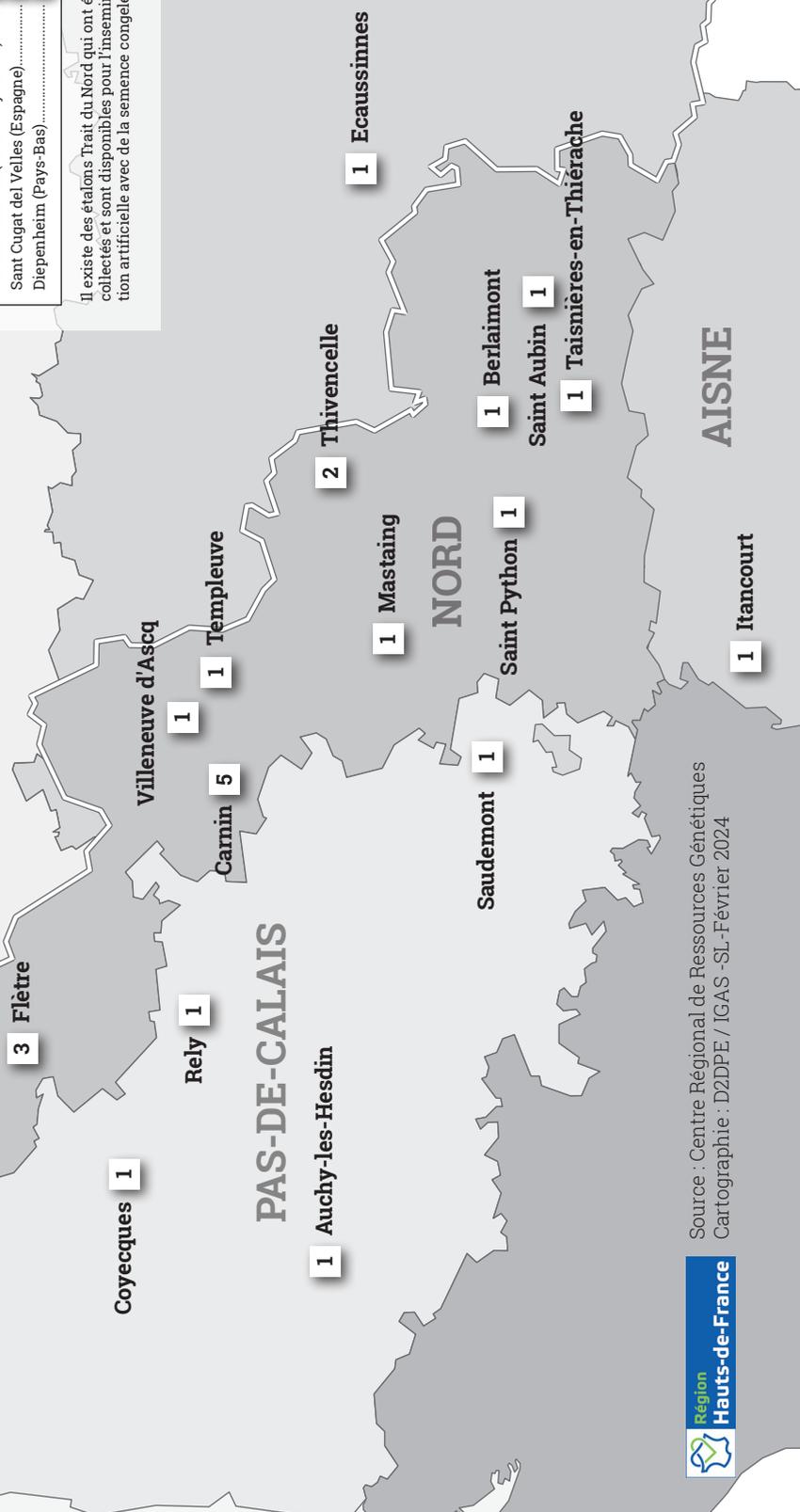
Étalon privé

1 Nombre d'étalons

AUTRES LOCALISATIONS DES ÉTALONS TRAIT DU NORD

Arrens-Marsous (Hautes Pyrénées).....	1
Saint Cugat del Velles (Espagne).....	1
Diepenheim (Pays-Bas).....	1

Il existe des étalons Trait du Nord qui ont été collectés et sont disponibles pour l'insémination artificielle avec de la semence congelée.



Source : Centre Régional de Ressources Génétiques
Cartographie : D2DPE / IGAS - SL - Février 2024



LES 28 ÉTALONS APPROUVÉS POUR 2024

NOM	FACTEUR de TRAIT DU NORD	INSEMINATION ARTIFICIELLE	PROPRIÉTAIRE	VILLE	PAGE
ALEX VAN DE CRUTENBORCHHOFF	X		MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	20
ARTHUR VAN WOOLDINK	X		CONTESSÉ CYRIL	ST AUBIN (59)	21
BLACK DE L'HOGNEAU	X		CUVELIER SÉBASTIEN	ITANCOURT (02)	22
BRIN D'OR VAN HET HERMESHOFF	X	X	MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	23
DAAN VAN DE BEEKSEWEG	X	X	SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD	GENECH (59)	24
DEJA VU VAN WAARDZICHT	X		PRUVOST PIERRE	AUCHY-LES-HESDIN (62)	25
EMIR DU MARAIS		X	TOPART CAROLE	SAUDEMONT (62)	26
EROS DES CUEILLIS	X		SEGURA SAIZ JAUME	SANT CUGAT DEL VALLES (ES)	27
FILOU VANT RIETENHOF	X		LACOSTE ANDRÉ	ARRENS-MARSOUS (66)	28
HARDI VAN DE RONEWIJK	X		HOUVENAGEL JEAN-SÉBASTIEN	FLETRE (59)	29
HERCUL DE POSANGES	X	X	MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	30
JAZZ DE POISOT	X		VANVOOREN VALÉRY	BERLAIMONT (59)	31
JUAN DE LICHÉREAU	X		MORTELECQUE SARAH	CARNIN (59)	32
JUPITER DE L'OSTREVENT			SAINTOBERT FRANÇOIS-XAVIER ET SEULIN MATHIEU	MASTAING (59)	33
JUUL VAN DE WESTHOEK	X		DENAYER JULIEN	ECAUSSINNES (BE)	34
KALIF DE LA MARGELLE			BEZE PATRICK	SAINT PYTHON (59)	35
KARNAC DE LECELLES			VERLOO ROMUALD	TAISNIÈRES EN THIERACHE (59)	36
KASTAR DE LA DODAINE	X		GODIN JEAN-CHRISTOPHE ET RAYMOND	THIVENCELLE (59)	37
LIPTON D'OOSTHOVE	X		DUPUICH JEAN-FRANÇOIS	RELY (62)	38
LORD DU HERON			DAVID BERTILLE	VILLENEUVE D'ASCQ (59)	39
LOUIS VAN DE BLYCKEHEERD	X		MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	40
LUCKY DE LA DODAINE			GODIN JEAN-CHRISTOPHE ET RAYMOND	THIVENCELLES (59)	41
MAX VANT HEIENDE	X		LARIDANS MARCEL	COYECQUES (62)	42
OSLO DE BEAUME	X		BRECHIGNAC CHRISTIAN	TEMPLEUVE (59)	43
RONNY KING VAN DE PAARDEHOEVE	X	X	SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD	GENECH (59)	44
VICO VAN OOIDONK	X		HOUVENAGEL JEAN-SÉBASTIEN	FLETRE (59)	45
VINO VAN DE PAARDEHOEVE	X		TEERLINGK JENS	DIEPENHEIM (NL)	46
ZOI UIT DE BOSWEG	X		HOUVENAGEL JEAN-SÉBASTIEN	FLETRE (59)	47

Chaque étalon dispose d'une note qui correspond à :

- la note d'approbation pour la saison de monte suivante si le cheval a moins de 5 ans,
- la note d'approbation définitive pour les étalons âgés d'au moins 5 ans et non revus lors d'un concours,
- une note de revue si le cheval a été présenté lors d'un concours depuis son approbation définitive.

ALEX VAN DE CRIJTENBORCHHOFF

N°Programme Elevage 2014 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VAN HEESWIJK Théo, RHZIJAART (NL)

PROPRIÉTAIRE : MORTELECQUE Ludovik

7 bis rue de Camphin

59112 CARNIN

Tél. : 06 23 90 56 71

NOTE D'APPROBATION 41 | **ANNÉE D'OBTENTION** 2023 |

PHOTO
2023



ANNÉE DE NAISSANCE 2019 | **TAILLE** 1,70 M | **ROBE** Aubère

CONDOR VAN DE BOUWHOEVE	ROBERT VAN'T CLERCKSHOF	DORIS II VAN DE CAPRETON	DORIS VAN DE CAPRETON
		ELISE VAN DE BOMLOZEPUT	IVONNE VAN DE VARSELRING
	BELLA	HANNES VAN DE CAPRETON	MARIUS D'ELEWIJT
		ALEID VAN'T OVELAAR	YOLA VAN TURKYEN
FLEUR VAN DE CRIJTENBORCHHOFF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	BRAM VAN DE MAYWEG
		ASTER VAN DEN OUDENBOS	RAMONA VAN DE CAPRETON
	VIANNE DE ERF	LARS VAN DE SMIDSE	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF
		VYNETTE VAN DE ERF	ANOUK VAN DE STIKKENKAMP
			RIVAAL VAN BOEKEL
			SANDRA D'ELEWIJT
			STAR VAN'T BLOEMENHOF
			TULP VAN'T CLEIHOF
		ARUAL VAN HOEVE DE EIK	
		DINA VAN HET ZWALUWNEST	
		SIMON UIT DE VINKENPEEL	
		TOSCA VAN DE ERF	

ARTHUR VAN WOOLDINK

N°Programme Elevage 2012 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : MANDERS Th., DE RIPS (NL)

PROPRIÉTAIRE : CONTESSE Cyril

29 rue des Bodelez

59440 ST AUBIN

Tél : 07 65 75 56 09

NOTE DE REVUE 43

ANNÉE D'OBTENTION 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2009 | TAILLE 1,71 M | ROBE Rouan

TUUR VAN HANSEVELDE	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	JIM VAN NIESENHOF	JIM VAN DEN OUDENBOS
		BABET VAN STUYVENBERG	VERA VAN NIESENHOF
	CARO	BUFFALO VAN 'T ZWALUWNEST	CONSTAND VAN ST MARTENS
		ISAURA D'EXAERDE	MIRANDA VAN 'T KRAAYENHOF
KELLY VAN WOOLDINK	STAR VAN 'T BLOEMENHOF	BLOC VAN OOMBERGEN	CONSTAND VAN ST MARTENS
		OLGA DE PONTAILLES	LIES VAN DE LEEMPUT
	AMANDA VAN WOOLDINK	JUNIOR VAN DE LANSHOEVE	BRUNO VAN 'T SPARENHOF
		CHARLOTTE VAN WOOLDINK	JENNY VAN 'T BERREKENSOF
			SOUVENIR VAN BOEKEL
			YORKAISE VAN HAZELBEEK
		BARNUM III VAN 'T GEUSHOF	
		ESPERANCE DELMOTTE	
		JUNIOR VAN 'T HOOGHOF	
		REGINA VAN MARKNESSE	
		GAMIN VAN DE HOOL	
		CHARLOTTE VAN HET ACHTERBOS	

BLACK DE L'HOGNEAU

N°Programme Elevage 1966 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : JUTTOWIRLE Philippe, THIVENCELLE (59)

PROPRIÉTAIRE : CUVELIER Sébastien

5 place du Puisard

02240 ITANCOURT

Tél : 06 20 73 48 63

NOTE D'APPROBATION 37 |

ANNÉE D'OBTENTION 2020 |

CHAMPION 2020



ANNÉE DE NAISSANCE 2016 | TAILLE 1,71 M | ROBE Noir

UNIQUE VAN HET HERMESHOF	ULTIMO	UDO VAN BRANDEVOORT	JUNIOR VAN'T HOOGHOF	
		MARSCHA UIT DE GAARHOEK	VERA VAN POPKENSBURG	
	HANNE VAN HET HERMESHOF	CALYPSO VAN 'T HOF TER BREMPT	HARM VAN DE OUDERIJNSTRAAT	ZINA VAN WAARDE
		OLGA VAN HET HERMESHOF	ENSOR D'ELEWIJT	HELLEN D'ELEWIJTÂ
LILOU DE L'HOSNEAU	COGNAC VAN'T GOED TER MEERSCH	PIM VAN DE PIJP	PRINS VAN 'T BLOEMENDAL	
		KIM VAN'T BLOEMENDAL	BLANCHE VAN HET HERMESHOF	
	LADY	JEROEN VAN DE MOLENBERGHOEVE	JIM VAN DEN OUDENBOS	URSULA VAN DE PIJP
		SARA VAN HET DORPSHOF	DORUS D'OPBRAKEL	SONJA VAN DE KOEKOEK
			ESPOIR DE JOLLAIN	CAROLIEN VAN DE PEELRIJT

BRIN D'OR VAN HET HERMESHOF

N°Programme Elevage 1986 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : HENCKENS-GEUSENS Nico, MAASEIK (BE)

PROPRIÉTAIRE : MORTELECQUE Ludovik

7BIS rue de Camphin

59112 CARNIN

Tél : 06 23 90 56 71

DISPONIBLE EN
INSÉMINATION CONGELÉE

NOTE DE REVUE 40,5

ANNÉE D'OBTENTION 2023

CHAMPION 2021



ANNÉE DE NAISSANCE 2017 | TAILLE 1,78 M | ROBE Alezan

BRAM VAN DE RUITING	BARON VAN'T ZEEGAT	DORUS VAN'T DRIESVELD	KARLO VAN DE VIERSTRAAT GWENDOLINE
		OLGA VAN DE VOSBERGENHEIDE	ESPOIR DE JOLLAIN NADIA VAN DE VOSBERGENHEIDE
	MIRA VAN DE RUITING	ULTIMO	UDO VAN BRANDEVOORT MASCHA UIT DE GAARHOEK
		IRMA VAN'T VERNHOUT	DORIS VAN DE CAPRETON MIRA VAN DE LINDEHOEF
			UDO VAN DEN HOUWENBERG MIRA DE TERFOSSE
		VIYENNA VAN HET HERMESHOF	XERON VAN HET HERMESHOF
UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT SANDRA VAN DEN HOUWENBERG		
JULIE D'ELEWIJT	SANDRA D'ELEWIJT		QUICK D'ELEWIJT SANDY D'ELEWIJT

DAAN VAN DE BEEKSEWEG

N°Programme Elevage 1872 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : W.G.J. Vos en Zn, AT WEHL (Gld.)

PROPRIÉTAIRE : SYNDICAT D'ÉLEVAGE

DU CHEVAL TRAIT DU NORD

59242 GENECH

Tél : 06 48 97 43 05

DISPONIBLE UNIQUEMENT EN
INSÉMINATION CONGELÉE

NOTE D'APPROBATION 24,5/30 | ANNÉE D'OBTENTION 2010 | CHAMPION 2012



ANNÉE DE NAISSANCE 2006 | TAILLE 1,75 M | ROBE Rouan

SIDONIUS VAN'T ZAND	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT
		ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG
	ELVIRA VAN HET KRUISSEWEGJE	GUIDE VAN ARCHEM	MARCO VAN DE NOORWEEGSEKAAI
		VERA VAN DE RINKEPAS	HELMA VAN DE HEIHOEF
			GUIDO VAN STAPPERSHOF
			GERDIEN VAN ARCHEM
SABINE VAN DE LINGE	NICO UIT DE BREDEWEG	EMIR VAN WAARDZICHT	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		DESIREE UIT DE BREDEWEG	PIA VAN'T LOEVER
	SANDRA VAN HOEVE LAGEREIJT	JUNIOR VAN DE LANDSHOEVE	GAMIN VAN BEGLJNENHOF
		FRANCIEN VAN STRATEN	CHANTAL UIT DE BREDEWEG
			JUNIOR VAN'T HOOGHOF
			REGINA VAN MARKNESSE
			IDEAL DE WASSENHOVE
			FRANSIEN VAN HET LIJNT

DEJA VU VAN WAARDZICHT

N°Programme Elevage 2030 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : KONIGKRAMER GEBR. J.F. en H.J,
KAPEL-AVEZAATH (NL)

PROPRIÉTAIRE : PRUVOST Pierre

27 rue de Montigny

62770 AUCHY LES HESDIN

Tél. : 06 70 32 88 55

NOTE D'APPROBATION 36 |

ANNÉE D'OBTENTION 2023 |

PHOTO
2023



ANNÉE DE NAISSANCE 2015 | TAILLE 1,72 M | ROBE Rouan

FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL VAN BOEKEL	IDEAL DE WASSEHOFVE
		SANDRA D'ELEWIJT	POLLY VAN STUIVENBERG
	ASTER VAN DEN OUDENBOS	STAR VAN'T BLOEMENHOF	QUICK D'ELEWIJT
		TULP VAN'T CLEIHOF	SANDY D'ELEWIJT
VICTORIA VAN WAARDZICHT	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT	BLOC VAN OOMBERGEN
		SANDRA VAN DEN HOUWENBERG	OLGA DE PONTAILLES
	PIA VAN WAARDZICHT	JIM VAN DEN OUDENBOS	RIVAAL VAN DE MERODEDREEF
		DIANA VAN HET MIDDENSTUK	NADIA VAN NIEUWENHOVE
			JUNIOR VAN'T HOOGHOF
			VERA VAN POPKENSBURG
		GUIDO VAN BRANDEVOORT	
		LINDA DE ST PIERRE	
		BLOC VAN OOMBERGEN	
		TULP VAN'T CLEIHOF	
		VADROUILLE VAN WAARDZICHT	
		BIANCA VAN WAARDZICHT	

EMIR DU MARAIS

N°Programme Elevage 1958 C |

NAISSEUR : LELIEVRE Gilles à MOULLE (62)

PROPRIÉTAIRE : TOPART Carole

4, rue du Pont

62860 SAUDEMONT

Tél : 06 68 60 32 00

DISPONIBLE EN
INSÉMINATION CONGELÉE

NOTE DE REVUE 35,5

ANNÉE D'OBTENTION 2020 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2014 | TAILLE 1,74 M | ROBE Bai

VERTIGE DU SANTERRE	OSCAR DU CHATEAU	HARDI	BRUNO VAN DE MERODEDREEF
		BETSY	AGRICOLE VAN'T ZOUTE
	NINA VAN HALWEG	IGOR VAN GAASBEEK	RADONIS
		MIE VAN HALFWEG	QUETEUSE
ULVINA	FARAO VAN DE HEIKANT	MARCO VAN DE HEIRHOEVE	HARDI
		FABELLA D'OPBRAKEL	HELGA VAN DEN HAGELENBERG
	NOISETTE 146	COQUIN	BARRON VAN OP DEN DIJK
		DUCHESSE	DONA D'OPBRAKEL
			JUNIOR VAN DE LANDSHOEVE
			VERA VAN DE LINDEHOEF
		NESTOR	
		SARAH DE METEREN	

ÉROS DES CUEILLIS

N°Programme Elevage 1962 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : GUYOLLOT Romaric à SAINTS EN PUISAYE (89)

PROPRIÉTAIRE : ECHEVARRIA Alejandro et SEGURA SAIZ Jaume, Mariné 2, 08172 SANT CUGAT DEL VALLES, BARCELONA (Espagne)

NOTE DE REVUE 37

ANNÉE D'OBTENTION 2020 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2014 | TAILLE 1,78 M | ROBE Aubère

VINO VAN DE PAARDEHOEVE	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT
		ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG
	SARA VAN DE BOUWHOEVE	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG	MARCO VAN DE NOORWEEGSEKAAI
		LIEN VAN TERSAET	HELMA VAN DE HEIHOEF
PRALINE 56	EMIR D'OOSTHOF	VAN GOGH	GOLIATH
		VENUS D'OOSTHOF	NICOLE VAN REIGERSBOSCH
	UKRAINE	KASSEL	DORUS D'OPBRAKEL
		QUINBY	FARRA VAN TERSAET
			UDO VAN BRANDEVOORT
			KORA VAN BUCHTEN
		PRINCE VAN EENDENHOF	
		SARAH DE LEFFINGE	
		POLISSON DE PASQUIER	
		MINA	
		LOTHUS DE LA PIENNES	
		JOYEUSE	

FILOU VAN'T RIETENHOF

N°Programme Elevage 1998 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VAN RIET Kamiel en Dominique, LONDERZEEL (BE)

PROPRIÉTAIRE : LACOSTE André

9 rue d'Aoussious

65400 ARRENS MARSOUS

Tél : 05 62 97 14 40 - 06 71 23 36 63

NOTE D'APPROBATION 42 | ANNÉE D'OBTENTION 2021 |

PHOTO
2021



ANNÉE DE NAISSANCE 2017 | TAILLE 1,71 M | ROBE Gris Fer

GAMIN VAN DE LINDEHOEF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL VAN BOEKEL
		ASTER VAN DEN OUDENBOS	SANDRA D'ELEWIJT
	CAROLIEN VAN DE LINDEHOEF	JIM VAN DEN OUDENBOS	STAR VAN'T BLOEMENHOF
		ANJA VAN DE LINDEHOEF	TULP VAN'T CLEIHOF
JUDY VAN'T RIETENHOF	TIJN VAN DE VLEGERT	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	BLOC VAN OOMBERGEN
		LISSAN VAN DE VLEGERT	TULP VAN'T CLEIHOF
	JUSTINE VAN'T RIETENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		LOTTE VAN'T RIETENHOF	IRMA VAN DE LINDEHOEF
		ENSOR D'ELEWIJT	ASTER VAN DEN OUDENBOS
		ASTER VAN DEN OUDENBOS	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		KRISTEL VAN HOOGDONK	
		JIM VAN NIESENHOF	
		BABET VAN STUYVENBERG	
		KADET D'ELEWIJT	
		ASTER VAN DEN OUDENBOS	

HARDI VAN DE RONEWIJK

N°Programme Elevage 1994 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : Jan WITTEVRONGEL à HOUTHULST (BE)

PROPRIÉTAIRE : HOUVENAGEL Jean Sébastien

2065 route du Mont des Cats

59276 FLETRE

Tél : 06 70 56 06 77

NOTE DE REVUE 44

ANNÉE D'OBTENTION 2023

CHAMPION 2023



ANNÉE DE NAISSANCE 2017 | TAILLE 1,75 M | ROBE Gris Fer

GAMIN VAN DE LINDEHOEF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	RIVAAL VAN BOEKEL	
		ASTER VAN DEN OUDENBOS	SANDRA D'ELEWIJT	
	CAROLIEN VAN DE LINDEHOEF	JIM VAN DEN OUDENBOS	STAR VAN'T BLOEMENHOF	
		ANJA VAN DE LINDEHOEF	TULP VAN'T CLEIHOEF	
DONNA VAN DE RONEWIJK	MAXX VAN DEN EGELBERG	JIM VAN NIESENHOF	BLOC VAN OOMBERGEN	
		JESSICA VAN'T ZWAANHOF	TULP VAN'T CLEIHOEF	
		LISELOTTE VAN DE KAAI	MARIUS D'ELEWIJT	UDO VAN DEN HOUWENBERG
			INGRID VAN'T ZWALUWNEST	IRMA VAN DE LINDEHOEF
	LISELOTTE VAN DE KAAI	MARIUS D'ELEWIJT	JIM VAN DEN OUDENBOS	
			VERA VAN NIESENHOF	
		INGRID VAN'T ZWALUWNEST	UDO VAN DEN HOUWENBERG	
			FANY VAN'T ERTBUURHOF	

HERCUL DE POSANGES

N°Programme Elevage 1984 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : Gaec DUPAQUIER - POSANGES (21)

PROPRIÉTAIRE : MORTELECQUE Ludovik

7bis rue de Camphin

59112 CARNIN

Tél : 06 23 90 56 71

DISPONIBLE EN
INSÉMINATION CONGELÉE

NOTE DE REVUE 43,5

ANNÉE D'OBTENTION 2023

CHAMPION 2022



ANNÉE DE NAISSANCE 2017 | TAILLE 1,76 M | ROBE Noir

DECAN DE POSANGES	BANDIT DE FLEURS EN CHAMP	FISTON DU SEIGNEUR	BOUDHA
		MIEKEN VAN'T LANGHOF	ANEMONE DU SEIGNEUR
	PIVOINE 86	MIK VAN DE KAPELHOEVE	JIM VAN NIESENHOF
		KELLY DE CHAMPLON	PETRA VAN HALFWEG
STIEN VAN STERNHOVEN	GUUS VAN BERKELDAL	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF	STAR VAN'T BLOEMENHOF
		CATO VAN BERKELDAL	MYRTHE VAN DE VLIERSTEEG
	ESTER VAN MELDERT	HARDI	FANGIO
		KATJA VAN BIJGAARDEN	UNE DE MAI
			DORUS D'OPBRAKEL
			OLGA DE PONTAILLES
		UDO VAN DEN HOUWENBERG	
		CAROLIEN VAN BERKELDAL	
		BRUNO VAN DE MERODEDREEF	
		AGRICOLE VAN'T ZOUTE	
		IDEALISTE D'OPBRAKEL	
		ELA VAN BIJGAARDEN	

JAZZ DE POISOT

N°Programme Elevage 2016 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : EARL de Poisot à PERRIGNY-LES-DIJON (21)

PROPRIÉTAIRE : VANVOOREN Valery

52 rue de la grande carrière

59145 BERLAIMONT

Tél. : 03 27 62 74 80 - 06 24 40 18 44

NOTE D'APPROBATION 39 |

ANNÉE D'OBTENTION 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2019 | TAILLE 1,79 M | ROBE Bai Brun

ARTHUR VAN WOOLDINK	TUUR VAN HANSEVELDE	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	JIM VAN NIESENHOF
		CARO	BABET VAN STUYVENBERG
	KELLY VAN WOOLDINK	STAR VAN 'T BLOEMENHOF	BUFFALO VAN 'T ZWALUWNEST
		AMANDA VAN WOOLDINK	ISAURA D'EXAERDE
BELLE DE POISOT	THOMAS VAN LUCHTEREN	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	BLOC VAN OOMBERGEN
		NORA VAN'T CLEIHOF	OLGA DE PONTAILLES
	RANI VAN DE BOTERHOEVE	ULTIMO VAN DE AKKER	JUNIOR VAN DE LANSHOEVE
		RINA VAN'T BLOEMENHOF	CHARLOTTE VAN WOOLDINK
			JIM VAN NIESENHOF
			BABET VAN STUYVENBERG
		DORUS D'OPBRAKEL	
		AMANDA VAN'T CLEIHOF	
		ULTIMO	
		IVON VAN DE AKKER	
		BLOC VAN OOMBERGEN	
		OLGA DE PONTAILLES	

JUAN DE LICHEREAU

N°Programme Elevage 2042 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : DECONINCK Philippe, ARVILLE (BE)

PROPRIÉTAIRE : Sarah MORTELECQUE

7 bis route de Camphin

59112 CARNIN

Tél. : 06 23 90 56 71

NOTE D'APPROBATION 40 |

ANNÉE D'OBTENTION 2024 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2020 |

TAILLE 1,81 M |

ROBE Aubère

MILO VAN LUCHTEREN	BONARIUS VAN'T ZAND	STAR VAN'T BROEK	STAR VAN DE SMIDSE
		ANOUK VAN'T ZAND	MARIONNE VAN DE HOFFMELJERWEG
	JITSKE VAN LUCHTEREN	LARS VAN DE SMIDSE	IWAN VAN AARDENHOF
		RENATE VAN DE HUNNE	ELVIRA VAN HET KRUISSEWEGJE
CHARLOTTE VAN'T SPARRENHOF	ENSOR VAN STERNHOVEN	FRED VAN'T LEEG	ARUAL VAN HOEVE DE EIK
		ESTER VAN MELDERT	DINA VAN HET ZWALUWNEST
		IVO VAN HARSEVELD	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF
	TRUDY VAN'T SPARRENHOF	LINET VAN'T SPARRENHOF	CATHARINA VAN DE WITTEBELT
			BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF
			PALMIEN VAN'T LEEG
		HARDI	
		KATJA VAN BIJGAARDEN	
		OTTO VAN BRANDEVOORT	
		YVONNE VAN'T LOO	
		HUB VAN DE ROSTUNE	
		FRIEDA VAN'T SPARRENHOF	

JUPITER DE LOSTREVENT

N°Programme Elevage 2014 C |

NAISSEUR : SEULIN Mathieu à ROEULX (59)
PROPRIÉTAIRE : SAINTOBERT François-Xavier et
 SEULIN Mathieu
 42 ter rue Henri Durre 59172 MASTAING
 Tél. : 06 66 75 67 04 / 06 38 87 23 95

NOTE D'APPROBATION 37,5 | **ANNÉE D'OBTENTION** 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2019 | **TAILLE** 1,68 M | **ROBE** Gris fer

CARL DE BAUDE	ARNO VAN DE HEIRHOEVE	POL VAN HANSEVELDE	JIM VAN NIESENHOF
		ROZALIE VAN HOOGBEEMD	CARO
	SERVANE DE BAUDE	NAPOLEON DE POSANGE OU MIK VAN DE KAPELHOEVE	LARS VAN DE SMIDSE
		IDOLE	JULIA VAN HOOGBEEMD
ETOILE DE GOMMEGNIES	BRUTUS VAN KOLHOL	BRAS VAN KOLHOL	DONALD
		KELLY VAN DE MIRZAOEVE	RITA
	RADIEUSE DE LECELLES	CASTRO VAN DE ZANDWEG	EMIR VAN WAARDZICHT
		GRACIEUSE LECEL	DIANA VAN'T BROEK
			ARUAL VAN HOEVE DE EIK
			NERA VAN HAZELBEEK
		UDO VAN DEN HOUWENBERG	
		MIRA DE TERFOSSE	
		TAQUIN	
		OH BELLA	

JUUL VAN DE WESTHOEK

N°Programme Elevage 2040 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VERHELLE Christophe, TIELT (BE)

PROPRIÉTAIRE : DENAYER Julien

97 rue de Nivelles

7190 ECAUSSINNES (BE)

Tél. : 00 32 497 11 31 44

NOTE D'APPROBATION 39 |

ANNÉE D'OBTENTION 2024 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2017 | **TAILLE** 1,78 M | **ROBE** Noir

DARKO VAN HET HOF TER VAALT	HEPPER MIDAS	GUIDE VAN HET KRUISSEWEGJE	IWAN VAN AARDENHOF
		HEPPER LOTTE	EZRA VAN HET KRUISSEWEGJE
	LALUNE VAN DE PAENHUT	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	CARLO VAN DEN HOORN
		EDELWEIS VAN DE LINDENHOEVE	HEPPER LIEN
ISAURA VAN DE WESTHOEK	TIJN VAN DE VLEGERT	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	JIM VAN NIESENHOF
		LISSAN VAN DE VLEGERT	BABET VAN STUYVENBERG
	EVITA VAN DE KAZANDDREEF	ULTIMO VAN DE AKKER	DORUS D'OPBRAKEL
		LORE VAN DE KROONHOEVE	LAURA
			ENSOR D'ELEWIJT
			ASTER VAN DEN OUDENBOS
		UDO VAN DEN HOUWENBERG	
		KRISTEL VAN HOOGDONK	
		ULTIMO	
		IVON VAN DE AKKER	
		BRUNO VAN OP DEN DIJK	
		KELLY VAN NOORDHOUT	

KALIF DE LA MARGELLE

N°Programme Elevage 2012 C |

NAISSEUR : DECOBECQ Jean-Norbert, HERGNIES (59)

PROPRIÉTAIRE : BEZE Patrick

4 rue d'Haussy - La Forge

59730 SAINT PYTHON

Tél. : 06 20 69 65 77

NOTE D'APPROBATION 37+1 | **ANNÉE D'OBTENTION** 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2020 | **TAILLE** 1,70 M | **ROBE** Gris fer

EVERT VAN'T HOP VAN PIEMONT	PASCAL VAN DE VARSELRING	COEN VAN DE RIJKSWEGEN	CHARMEUR VAN DE PAASHOEF
		YLGA VAN DE VARSELRING	SANDRA VAN DE BORGMEREN
	IRIS VAN'T HOF VAN PIEMONT	CALYPSO VAN'T HOF TER BREMPT	SIMON UIT DE VINKENPEEL
		FREYA VAN'T HOF VAN PIEMONT	IRENE VAN VLUCHTENBURG
URKA DES MANGARDS	BLOC VAN DE WAAIENBERG	JIM VAN NIESENHOF	ENSOR D'ELEWIJT
		TOSCA VAN DE WAAIENBERG	HELLEN D'ELEWIJT
		OTTO VAN BRANDEVOORT	MAX VAN'T LENZENBOS
		MIRANDA VAN LOOZEN	BARONNE DE WIMBOSTECK
	TRUDY VAN'T HOF TER VAALT	JIM VAN DEN OUDENBOS	JIM VAN DEN OUDENBOS
		VERA VAN NIESENHOF	VERA VAN NIESENHOF
		HARDI	HARDI
		FANNY VAN DE CLEMSBROEK	FANNY VAN DE CLEMSBROEK
		OTTO VAN'T EENDENHOF	OTTO VAN'T EENDENHOF
		VERA VAN POPKENSBERG	VERA VAN POPKENSBERG
		SUNNY VAN'T BLOEMENHOF	SUNNY VAN'T BLOEMENHOF
		POLLY VAN LOOZEN	POLLY VAN LOOZEN

KARNAC DE LECELLES

N°Programme Elevage 2018 C |

NAISSEUR : VANGENEBERG Patrick, LECELLES (59)

PROPRIÉTAIRE : VERLOO Romuald

44 route de Maroilles

59550 TAISNIERES EN THIERACHE

Tél : 06 71 07 57 17

NOTE D'APPROBATION 39 | **ANNÉE D'OBTENTION** 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2020 | **TAILLE** 1,80 M | **ROBE** Bai

ATOS VALAUDIERE	BRUTUS VAN KOLHOL	BRAS VAN KOLHOL	EMIR VAN WAARDZICHT
		KELLY VAN DE MIRZAOEVE	DIANA VAN'T BROEK
	REGINE VALAUDIERE	BLOC VAN DE WAAIENBERG	ARUAL VAN HOEVE DE EIK
		VANILLE	NERA VAN HAZELBEEK
DACOME DE LECELLES	OSCAR DU CHATEAU	HARDI	JIM VAN NIESENHOF
		BETSY	TOSCA VAN DE WAAIENBERG
	PACOME DE LECELLES	JORKY D'ERQUENNES	SOUVENIR VAN BOEKEL
		GRACIEUSE LECEL	DALIDA VAN'T FRUITHOF
			BRUNO VAN DE MERODEDREEF
			AGRICOLE VAN'T ZOUTE
		RADONIS	
		QUETEUSE	
		KADET D'ELEWIJT	
		EVA VAN DE KONINGSHOEK	
		TAQUIN	
		OH BELLA	

KASTAR DE LA DODAINE

N°Programme Elevage 2020 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : GODIN Raymond et Jean-Christophe
PROPRIÉTAIRE : GODIN Raymond et Jean-Christophe
 26 rue de Saint Aybert
 59163 THIVENCELLE
 Tél. : 06 26 88 42 67

NOTE D'APPROBATION 40 | ANNÉE D'OBTENTION 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2020 | TAILLE 1,72 M | ROBE Bai

JIM VAN'T ROETAART	MATTEO VAN'T RIETENHOF	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	
		JUSTINE VAN'T RIETENHOF	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	
	LAURA VAN'T ROETAART	TIJN VAN DE VliegERT	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	
		KOKET VAN'T ROETAART	LOTTE VAN'T RIETENHOF	
		EMIR VAN DE VOSBERG	EMIR VAN TERBEKENHOF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF
			BIANCA VAN 'T BEVRIJDINGSHOF	LISSAN VAN DE VliegERT
FANY DE LA DODAINE	ANEMONE DU SEIGNEUR	ESPOIR DE BEHOUTE	JIM VAN NIESENHOF	
		NINON DU SEIGNEUR	LEA VAN TERBEKENHOF	
	EMIR VAN DE VOSBERG	EMIR VAN TERBEKENHOF	TOM VAN DE REEP	
		BIANCA VAN 'T BEVRIJDINGSHOF	SUPRA VAN TERBEKENHOF	
		ESPOIR DE BEHOUTE	TOM VAN DE REEP	
ANEMONE DU SEIGNEUR	NINON DU SEIGNEUR	ESPOIR DE BEHOUTE	BIANCA VAN VREMDE	
		NINON DU SEIGNEUR	YSER DE BEHOUTE	
ANEMONE DU SEIGNEUR	NINON DU SEIGNEUR	ESPOIR DE BEHOUTE	TULIPE DE BEHOUTE	
		NINON DU SEIGNEUR	ROBERT VAN DUFFEL	
ANEMONE DU SEIGNEUR	NINON DU SEIGNEUR	ESPOIR DE BEHOUTE	FABIOLA DU SEIGNEUR	
		NINON DU SEIGNEUR	FABIOLA DU SEIGNEUR	

LIPTON D'OOSTHOVE

N°Programme Elevage 2034 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : DUPUICH Jean-François
PROPRIÉTAIRE : DUPUICH Jean-François
 1 rue de l'Aérodrome
 62120 RELY
 Tél. : 06 32 18 07 51

NOTE D'APPROBATION 41 | **ANNÉE D'OBTENTION** 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2021 | **TAILLE** 1,72 M | **ROBE** Gris fer

RUBBEN VAN'T LANGHOF	TIBO VAN LUCHTEREN	KONDOR VAN'T KEERKENHOF	KOSS UIT DE VINKENPEEL	
		VICTORIA VAN LUCHTEREN	PIA VAN'T KEERKENHOF	
	FLEUR VAN'T LANGHOF	MATTEO VAN'T RIETENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	
		LELIE VAN DE KLEINE HEIDE	AGRI LAURE VAN LUCHTEREN	
		ROEL VAN DE LINDEHOEF	LARS VAN DE SMIDSE	IWAN VAN AARDENHOF
			JACOLIEN VAN DE LINDEHOEF	JUSTINE VAN'T RIETENHOF
FLORA D'OOSTHOVE	RABI VAN'T GOED TER MEERSCH	JUNIOR VAN'T HOF TER VAALT	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	
		KARLA VAN GROENHAGE	FIEN VAN DE KLEINE HEIDE	
	ROEL VAN DE LINDEHOEF	LARS VAN DE SMIDSE	ARUAL VAN HOEVE DE EIK	
		JACOLIEN VAN DE LINDEHOEF	DINA VAN HET ZWALUWNEST	
RABI VAN'T GOED TER MEERSCH	KARLA VAN GROENHAGE	JUNIOR VAN'T HOF TER VAALT	MICHEL VAN DE KAPELHOEVE	
		KARLA VAN GROENHAGE	CAROLIEN VAN DE LINDEHOEF	
		KARLA VAN GROENHAGE	PIM VAN DE PIJP	
RABI VAN'T GOED TER MEERSCH	KARLA VAN GROENHAGE	JUNIOR VAN'T HOF TER VAALT	AMANDA VAN'T ZWALUWNEST	
		KARLA VAN GROENHAGE	JIM VAN NIESENHOF	
RABI VAN'T GOED TER MEERSCH	KARLA VAN GROENHAGE	JUNIOR VAN'T HOF TER VAALT	MIZRA VAN GROENHAGE	
		KARLA VAN GROENHAGE	MIZRA VAN GROENHAGE	

LORD DU HERON

N°Programme Elevage 2032 C |

NAISSEUR : DAVID Bertille
PROPRIÉTAIRE : DAVID Bertille
 143 rue Colbert
 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
 Tél. : 06 38 01 34 39

NOTE D'APPROBATION 35 | **ANNÉE D'OBTENTION** 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2021 | **TAILLE** 1,72 M | **ROBE** Bai

DARKO DU MAJOR	BOURVIL VAN'T NEERHOF	DORUS VAN DE MOLENHOEVE	ZEUS VAN RUPELMONDE
		BOERKA VAN'T NEERHOF	PETRA VAN DE MOLENHOEVE
	DIANA DE HUROGNE	MAJOR DU MALPAIX	PRINCE VAN'T HAMONT
		TEMPETE DU MALPAIX	VERA VAN DE KOEKELDRIES
BELOTTE DU HERON	KIR ROYAL DU HERON	GALAXIE	FISTON DU SEIGNEUR
		TINA VAN'T EENDENHOF	ETOILE DU MALPAIX
	HARMONIE DU HERON	POLO	FISTON DU SEIGNEUR
		STELLA DU HERON	FERMIERE DU MALPAIX
			UGO DU HERON
			VICTOIRE
			PRINCE VAN EENDENHOF
			DORA DE SLIJE
		IDEALISTE D'OPBRAKEL	
		DORA VAN'T KLEINHOF	
		NERON COEUR JOYEUX	
		MONA	

LOUIS VAN DE BLYCKEHEERD

N°Programme Elevage 1980 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VAN HAELST Fam. O.J.E.R., PHILIPPINE (NL)

PROPRIÉTAIRE : MORTELECQUE Ludovik

7bis rue de Camphin

59112 CARNIN

Tél : 06 23 90 56 71

NOTE DE REVUE 36

ANNÉE D'OBTENTION 2023



ANNÉE DE NAISSANCE 2016 | TAILLE 1,75 M | ROBE Bai

ROBERT VAN'T CLERCKSHOF	DORIS II VAN DE CAPRETON	DORIS VAN DE CAPRETON	DORIS VAN DE BOLMAN
		IVONNE VAN DE VARSSELRING	CORA VAN'T LEGER
	ELISE VAN DE BOMLOZEPUT	MARIUS D'ELEWIJT	SIMON UIT DE VINKENPEEL
		YOLA VAN TURLYEN	IRENE VAN VLUCHTENBURG
ISABEL VAN'T LAUREIJNEHOF	FRITS VAN'T RIETENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	ENSOR D'ELEWIJT
		LIESELOTTE VAN'T RIETENHOF	GLORIA D'ELEWIJT
	HAPPY VAN'T BRUGGEVELD	CANTOR VAN IJZENDOORN	STAR VAN'T BLOEMENHOF
		LAURA VAN'T ROETAART	ANNE VAN WOLVERTEM
			JIM VAN NIESENHOF
			BABET VAN STUYVENBERG
			ENSOR D'ELEWIJT
			ASTER VAN DEN OUDENBOS
		UDO VAN DEN HOUWENBERG	

LUCKY DE LA DODAINE

N°Programme Elevage 2044 C |

NAISSEUR : GODIN Raymond
PROPRIÉTAIRE : GODIN Raymond
 26 rue de Saint Aybert
 59173 THIVENCELLE
 Tél. : 06 26 88 42 67

NOTE D'APPROBATION 35 | **ANNÉE D'OBTENTION** 2024 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2021 | **TAILLE** 1,70 M | **ROBE** Bai

BLACK DE L'HOGNEAU	UNIQUE VAN HET HERMESHOF	ULTIMO	UDO VAN BRANDEVOORT MASCHA UIT DE GAARHOEK
		HANNE VAN HET HERMESHOF	CALYPSO VAN'T HOF TER BREMPT OLGA VAN HET HERMESHOF
	LILOU DE L'HOSNEAU	COGNAC VAN'T GOED TER MEERSCH	PIM VAN DE PIJP KIM VAN'T BLOEMENDAL
		LADY	JEROEN VAN EMOLENBERGHOEVE SARA VAN HET DORPSHOF
EMMA DE LA DODAINE	MARCO VAN OOST EEKLO	JIM VAN NIESENHOF	JIM VAN DEN OUDENBOS VERA VAN NIESENHOF
		LUCET VAN OOST EEKLO	DORUS D'OPBRAKEL POULETTE DE SAMPONT
		ESPOIR DE BEHOUTE	YSER DE BEHOUTE TULIPE DE BEHOUTE
	ANEMONE DU SEIGNEUR	NINON DU SEIGNEUR	ROBERT VAN DUFFEL FABIOLA DU SEIGNEUR

MAX VAN'T HEIEINDE

N°Programme Elevage 2026 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : JEF VAN LAER Peeters, OUD-TURNHOUT (BE)

PROPRIÉTAIRE : LARIDANS Marcel

15 rue principale
62560 COYECQUES
Tél : 03 21 95 54 11

NOTE DE REVUE 42,5

| **ANNÉE D'OBTENTION** 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2017 | **TAILLE** 1,79 M | **ROBE** Bai Brun

SENATEUR VAN HOEVE DE EIK	ZEUS D'ELEWIJT	POL VAN HANSEVELDE	JIM VAN NIESENHOF
		RANI D'ELEWIJT	CARO
	LARA VAN HOEVE DE EIK	HARDI VAN PAMEL	KADET D'ELEWIJT
		LARISSA VAN HOEVE DE EIK	CAROLE DE LIGNY
DIANA VAN'T HEIEINDE	SLISSE VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT	JIM VAN NIESENHOF
		TOSCA VAN'T CLEIHOF	MIE DE LIGNY
	KAATJE VAN'T HEIEINDE	ISODOOR VAN DE ZANDSLAGEN	STAR VAN DE SMIDSE
		KATTY VAN TERBEKENHOF	LAURA VAN'T CLEIHOF
			RIVAAL VAN BOEKEL
			SANDRA D'ELEWIJT
		CARLO VAN BRANDEVOORT	
		KELLY VAN'T CLEIHOF	
		UDO VAN DEN HOUWENBERG	
		ANJA VAN DE ZANDSLAGEN	
		BARON VAN'T BROUWERIJHOF	
		SUPRA VAN TERBEKENHOF	

OSLO DE BEAUME

N°Programme Elevage 2022 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : POLLET Henri à TEMPLEUVE (59)

PROPRIÉTAIRE : BRECHIGNAC Christian

45 rue du Paradis

59242 TEMPLEUVE

Tél : 06 15 47 62 24

A PARTICIPÉ AUX CONCOURS
D'UTILISATION

NOTE D'APPROBATION 40+1 | ANNÉE D'OBTENTION 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2020 | TAILLE 1,77 M | ROBE Rouan

JIM VAN'T ROETAART	MATTEO VAN'T RIETENHOF	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	
		JUSTINE VAN'T RIETENHOF	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	
	LAURA VAN'T ROETAART	TIJN VAN DE VliegERT	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	LOTTE VAN'T RIETENHOF
		KOKET VAN'T ROETAART	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	LISSAN VAN DE VliegERT
			JIM VAN NIESENHOF	LEA VAN TERBEKENHOF
		ODA VAN'T RIETENHOF	TIBO VAN LUCHTEREN	KONDOR VAN'T KEERKENHOF
VICTORIA VAN LUCHTEREN	PIA VAN'T KEERKENHOF			
OLGA VAN DE WAAIENBERG	MATTEO VAN'T RIETENHOF		BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	AGRI-LAURE VAN LUCHTEREN
	LUNA VAN'T BLOEMENHOF		IWAN VAN AARDENHOF	JUSTINE VAN'T RIETENHOF
			DORUS VAN DAMSHOEK	ETOILE VAN'T BLOEMENHOF

RONNY KING VAN DE PAARDEHOEVE

N°Programme Elevage 1926 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : MOREELS Alain et Eugeen - DUISBURG
 TERVUREN (BE)
PROPRIÉTAIRE : Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord
 Tél : 06 48 97 43 05
 59258 GENECH

DISPONIBLE UNIQUEMENT EN
 INSÉMINATION CONGELÉE

NOTE D'APPROBATION 36,5 | ANNÉE D'OBTENTION 2013 | CHAMPION 2013



ANNÉE DE NAISSANCE 2006 | TAILLE 1,71 M | ROBE Rouan

DRUM VAN DE LANGENDONK	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG	GOLIATH	IDEAL VAN GROTENBERGE
		NICOLE VAN REIGERSBOSCH	NINA VAN DE MEIBOOM
	CATRIEN VAN DE MARIE-HOEVE	URBAIN VAN DE LINDEHOEF	CASTOR VAN INJER
		LEXA VAN DE HEERSEWEG	MIRA VAN DE BUNDERHOEVE
MANON VAN TERSAET	MARCO VAN DE HEIRHOEVE	HARDI	JUNIOR VAN DE LANGSHOEVE
		HELGA VAN DEN HAGELENBERG	IRMA VAN DE LINDEHOEF
	SANDRA VAN TERSAET	CARLO VAN ELVERSELE	ALEX VAN DEN BEERSCHKAMP
		NICOLE VAN TERSAET	ELLY VAN DE BLAUWHOEVE
			BRUNO VAN DE MERODEDREEF
			AGRICOLE VAN'T ZOUTE
		BLOC VAN OOMBERGEN	
		FANY VAN'T GOED DER KAAKSMED	
			RIVAAL VAN BOEKEL
			MOUCHE DE LA COULBRIE
			AVENIR DE RODE
			GERDA TERSAET

VE VICO VAN OOIDONK

N°Programme Elevage 2028 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : COCQUYT Julien, DEINZE (BE)
PROPRIÉTAIRE : HOUVENAGEL Jean-Sébastien
 2065 route du Mont des Cats
 59276 FLETRE
 Tél : 06 70 56 06 77

NOTE D'APPROBATION 42 | ANNÉE D'OBTENTION 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2015 | TAILLE 1,76 M | ROBE Bai

MATTEO VAN'T RIETENHOF	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT
		ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG
	JUSTINE VAN'T RIETENHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	MARCO VAN DE NOORWEEGSEKAAI
		LOTTE VAN'T RIETENHOF	HELMA VAN DE HEIHOEF
VERA VAN OOIDONK	CARLOS VAN DE BEGIJNBOS	KADET D'ELEWIJT	JIM VAN NIESENHOF
		HAVANE D'ARCHONFOSSE	BABET VAN STUYVENBERG
		BORIS VAN DE DRIESCHALMHOEVE	KADET D'ELEWIJT
		PANCY VAN OOIDONK	ASTER VAN DEN OUDENBOS
	VENUS VAN OOIDONK	UDO VAN BRANDEVOORT	ELSY D'ELEWIJT
		URTEX VAN HET EENDENHOF	ORPHEE D'ARCHONFOSSE
		HEPPER SAM	ROMY TER BEKE
		ARUAL VAN HOEVE DE EIK	SARA VAN LEERNE

VINO VAN DE PAARDEHOEVE

N°Programme Elevage 1976 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VLAEMINCK Steven, VOSELARE (BE)

PROPRIÉTAIRE : TEERLINCK Jens,
Asbreuk M.B.J., 7478 DIEPENHEM (NL),
Tél. : 0032 494 62 59 50

NOTE D'APPROBATION 38 |

ANNÉE D'OBTENTION 2018 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2010 | TAILLE 1,78 M | ROBE Gris fer

IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT	JUNIOR VAN'T HOOGHOF
		SANDRA VAN DEN HOUWENBERG	VERA VAN POPKENSBURG
	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	MARCO VAN DE NOORWEEGSEKAAI	GUIDO VAN BRANDEVOORT
		HELMAN VAN DE HEIHOEF	LINDA DE ST PIERRE
			IDEAL VAN GROTENBERGE
			OLGA VI VAN'T OOIEVAARSNEST
SARA VAN DE BOUWHOEVE	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG	GOLIATH	COSTAUD VAN DE RANOHOEVE
		NICOLE VAN REIGERSBOSCH	ANITA VAN HOOIDONK
	DORUS D'OPBRAKEL		IDEAL VAN GROTENBERGE
			FARRA VAN TERSAET
	CASTOR VAN INJER		
	BLOC VAN OOMBERGEN		
	TELMA D'OPBRAKEL		
	ENSOR D'ELEWIJT		
	CARRA VAN TERSAET		

ZOI UIT DE BOSWEG

N°Programme Elevage 2038 C |

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : K. C. MINDERHOUD (BE)
PROPRIÉTAIRE : HOUVENAGEL Jean-Sébastien
 2065 route du Mont des Cats
 59270 FLETRE
 Tél. : 06 70 56 06 77

NOTE D'APPROBATION 38 | ANNÉE D'OBTENTION 2023 |



ANNÉE DE NAISSANCE 2021 | TAILLE 1,67 M | ROBE Rouan

HERO VAN DE MAASKANTHOEVE	SIEM VAN DE DEKKERSHOEF	GAMIN VAN DE LINDEHOEF	FLORIAN VAN'T RIETENHOF
		ZOI VAN DE KLAVERHOEVE	CAROLIEN VAN DE LINDEHOEF
	ELSJE VAN GROTEL	LARS VAN DE SMIDE	TUUR VAN HANSELDELDE
		ANOUK VAN GROTEL	SONJA VAN DE KLAVERHOEVE
MIEKE VAN'T ROETAART	TIJN VAN DE VliegERT	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ARUAL VAN HOEVE DE EIK
		LISSAN VAN DE VliegERT	DINA VAN HET ZWALUWNEST
		JIM VAN NIESENHOF	PIM VAN DE LOKKANT
		LEA VAN TERBEKENHOF	ESPERANCE VAN WAARDZICHT
	BRITT VAN'T ROETAART	JIM VAN NIESENHOF	ENSOR D'ELEWIJT
		LEA VAN TERBEKENHOF	ASTER VAN DEN OUDENBOS
		JIM VAN NIESENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG
		LEA VAN TERBEKENHOF	KRISTEL VAN HOOGDONK
		JIM VAN DEN OUDENBOS	
		VERA VAN NIESENHOF	
		HARDI VAN'T OOIEVAARSNEST	
		SUPRA VAN TERBEKENHOF	

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE TRAIT DU NORD

RÈGLEMENT APPLIQUÉ AU 1^{ER} JANVIER 2023

ARTICLE 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au livre généalogique du cheval Trait du Nord ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Il est établi par la commission du livre généalogique. L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est chargé de son application.



ARTICLE 2

Le livre généalogique du Trait du Nord comprend :

- 1) Un répertoire des étalons approuvés pour produire dans la race.
- 2) Un répertoire des juments pouvant produire dans la race.
- 3) Un répertoire des poulains inscrits à la naissance au livre généalogique de la race.
- 4) Un répertoire des animaux inscrits à titre initial.
- 5) Une liste des naisseurs de chevaux Trait du Nord.

Lors de l'édition périodique du livre généalogique, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au livre généalogique dans la période de référence.

ARTICLE 3

Sont seuls admis à porter l'appellation Trait du Nord les animaux inscrits au livre généalogique du Trait du Nord.

ARTICLE 4

Les inscriptions au livre généalogique du Trait du Nord se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

ARTICLE 5

INSCRIPTION AU TITRE DE L'ASCENDANCE

- 1 - Sont inscrits automatiquement à la naissance au titre de l'ascendance les produits nés en France :
- a) issus d'une saillie régulièrement déclarée d'un étalon approuvé ;
 - b) ayant été déclarés à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent leur naissance ;
 - c) Identifiés conformément à la réglementation en vigueur ;
 - d) ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, "O" en 2024;
 - e) immatriculés et enregistrés au fichier central des équidés qui lui délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation ;
 - f) dont le père est approuvé pour la production en Trait du Nord suivant les conditions fixées aux articles 10 et 11 du présent règlement ;
 - g) dont la mère, âgée d'au moins 3 ans au moment de la saillie est inscrite au livre généalogique du Trait du Nord.
- 2 - Sont également inscriptibles les animaux nés à l'étranger :
- a) issus de deux parents autorisés à produire dans le livre généalogique du Trait du Nord,
 - b) ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible avec les ascendants déclarés, les analyses devant être effectuées par un laboratoire respectant la norme ISAG.

ARTICLE 6

INSCRIPTION À TITRE INITIAL

1 - Animaux pouvant être concernés

Les animaux âgés d'au moins trois ans dont 3 grands-parents sur 4 sont inscrits au livre généalogique du Trait du Nord et portant la seule appellation "Trait" ou "origine constatée" non inscriptibles au titre de l'ascendance à l'un des livres généalogiques français d'une autre race de trait.

2 - Procédure d'inscription

Le propriétaire doit faire la demande d'inscription au Syndicat d'élevage du cheval de Trait du Nord. L'animal doit être présenté à la commission nationale d'approbation dans les conditions fixées par elle.

La commission nationale d'approbation se prononce sans appel sur l'inscription à titre initial. Elle transmet le procès-verbal d'inscription au SIRE qui inscrit les animaux au livre généalogique Trait du Nord. La commission nationale d'approbation inscrit au livre généalogique du Trait du Nord les animaux qui sont conformes au standard de la race. Il est fait mention de leur inscription au livre généalogique sur leur document d'identification et auprès du fichier central des équidés.

ARTICLE 7

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

Les reproducteurs inscrits à un livre généalogique reconnu du cheval Auxois, du Trait Ardennais, du Trait Belge, ou du Trait Néerlandais portant l'appellation "origine étrangère", peuvent être admis au livre généalogique du Trait du Nord comme « Facteur de Trait du Nord » après examen de la commission nationale d'approbation et sur proposition de la commission du livre généalogique.

S'ils sont introduits ou importés en France, le propriétaire doit, avant examen de la commission nationale d'approbation, adresser à l'IFCE un dossier de demande composé selon les modalités définies par l'IFCE conformément à la réglementation en vigueur.

Le dossier devra notamment comprendre le typage ADN de l'animal.

Les étalons stationnés en Belgique ou au Pays-Bas doivent être approuvés dans leur livre généalogique d'origine.

Le reproducteur approuvé « Facteur de Trait du Nord », qu'il soit mâle ou femelle, est alors considéré comme reproducteur en race pure. Cela signifie qu'il n'y ait pas de distinction d'inscription au livre généalogique entre un produit né entre deux chevaux Trait du Nord ou issu de Facteurs de Trait du Nord, ou encore issu d'un croisement entre les deux.

FAIRE REPRODUIRE MON ÉTALON TRAIT DU NORD

POUR FAIRE REPRODUIRE UN ÉTALON TRAIT DU NORD, IL DOIT AVOIR ÉTÉ PRÉALABLEMENT APPROUVÉ LORS DU CONCOURS DES ÉTALONS COURANT OCTOBRE, OU LORS DE LA MARQUE COMPLÉMENTAIRE. IL DOIT ÉGALEMENT AVOIR UN TYPAGE ADN (PRISE DE SANG).

La première demande de cartes de saillie pour un étalon et un mandataire doit être effectuée en amont des saillies de l'étalon et avant le 1er octobre de l'année de monte. Au-delà un tarif majoré (30 €) sera appliqué. Depuis 2020, **les cartes de saillies doivent être gérées sous format internet**, pour tous les équidés. Les demandes de cartes de saillies doivent aussi être réalisées obligatoirement en ligne.

Tarif des demandes de cartes de saillie en ligne : 24 €

Attention, certains éleveurs doivent encore réaliser leurs demandes sous format papier :

- Les étalons n'ayant pas eu de cartes de saillies depuis plus de 5 ans
- Les nouveaux étalons

Les déclarations de premier saut (DPS) doivent être réalisées dans les 15 jours suivant la saillie. Au-delà de l'année de monte une majoration systématique sera appliquée pour chaque DPS (10 € pour les chevaux de trait et ânes).

La gestion des cartes de saillies en ligne permet aux éleveurs d'éditer à tout moment les documents nécessaires et de gérer leurs déclarations de premiers sauts à tout moment de la journée (accès à votre espace personnalisé SIRE possible tous les jours, H24). Les cartes de saillie sont attribuées directement dans l'espace SIRE.

L'éleveur doit éditer et imprimer (à partir de son espace en ligne) :

- **L'attestation de saillie** pour la remettre à l'éleveur.
- **Le formulaire de déclaration de naissance** est donné au paiement intégral de la saillie à l'éleveur.

Attention : Tant que l'éleveur n'a pas édité et remis à l'éleveur le formulaire de déclaration de naissance, l'éleveur ne peut pas déclarer la naissance de son poulain sur Internet.

Pour plus d'informations sur les démarches et les pièces à fournir

www.ifce.fr rubrique
SIRE & DEMARCHES >
Avant et après la saillie >
Cartes de saillie & suivi sanitaire

Contactez le SIRE :
08 09 10 01 01 / info@ifce.fr

IFCE-SIRE
Bureau cartes de saillie-BP3
19231 Arnac Pompadour Cedex



FAIRE NAÎTRE MON POULAIN TRAIT DU NORD



DECLARATION DE NAISSANCE

L'éleveur doit déclarer la naissance de son poulain dans les 15 jours après sa naissance. Il doit aussi déclarer la mortalité du produit si c'est le cas, afin qu'il n'apparaisse pas sans origine sur la base SIRE.

La déclaration de naissance se fait en ligne, dans l'espace personnalisé SIRE de l'éleveur sur le site www.ifce.fr.

Tarif de déclaration de naissance : 15 €

Paiement en ligne, ou chèque à l'ordre de l'IFCE à envoyer à :

Institut Français du Cheval et de l'Équitation

SIRE - Service des naissances - BP 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR cedex

L'éleveur recevra les documents d'identification du poulain par courrier. La carte d'immatriculation sera néanmoins dématérialisée et devra être gérée sur l'espace en ligne de l'éleveur.

Attention :

- Remplissez soigneusement votre déclaration de naissance afin d'éviter les erreurs.
- Respectez les règles de nominations des poulains : le nom doit obligatoirement commencer par la lettre "O" en 2024 et ne pas dépasser 21 caractères espaces compris.
- Déclarez votre poulain, même s'il est malheureusement décédé. La déclaration de naissance est obligatoire et vous permet de bénéficier de la prime naissance régionale.

SIGNALEMENT DU POULAIN ET POSE DE LA PUCE

Ils doivent être effectués avant le sevrage, dans les 8 mois suivant la naissance, et avant le 31 décembre de l'année de naissance. Des frais majorés s'ajoutent si la fiche de signalement est envoyée à l'IFCE en dehors du délai obligatoire.

Le signalement du poulain se fait soit par un agent identificateur de l'IFCE, soit par un vétérinaire. Lors du passage de l'identificateur, l'éleveur doit se munir du certificat d'origines de la mère du poulain et de l'attestation de saillie correspondante.

Tarif avantageux pour les poulains identifiés lors du Concours National des Femelles de Cambrai les 20 et 21 juillet 2024 : le Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord prend en charge 50 % des frais relatifs aux poulains identifiés sur ce rassemblement.

Attention :

- Le document d'identification devra être édité dans les 12 mois qui suivent la naissance du poulain, dans le cas contraire, celui-ci sera automatiquement exclu de la consommation humaine.
- Vérifiez bien que le poulain est enregistré « Trait du Nord » à la réception de ses documents ! Gardez toujours une preuve de la déclaration de votre poulain en tant que Trait du Nord pour justifier votre bonne démarche en cas de problème.

SUIVRE LE DOSSIER DE MON POULAIN

Avant de recevoir les documents d'identification de votre poulain, vous pouvez suivre l'état d'avancement de son dossier sur internet et déceler d'éventuels problèmes (déclaration de naissance effectuée, signalement envoyé au SIRE, paiement validé ou non) :

- Rendez-vous sur le site www.ifce.fr
 - Rubrique "Sire et démarches"
 - Cliquez sur "A la naissance du poulain"
 - Cliquez sur "Suivez le dossier de votre poulain"
 - Indiquez ensuite le numéro SIRE de la mère du poulain
- Et consultez son dossier !

www.ifce.fr > SIRE & Démarches > A la naissance du poulain > Déclaration de naissance - cas général > Mes démarches en ligne > Déclarer la naissance de mon poulain

REPRODUCTEURS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

CERTAINS REPRODUCTEURS (MÂLES OU FEMELLES) D'ORIGINE ÉTRANGÈRE (PRINCIPALEMENT BELGE ET HOLLANDAISE) PEUVENT ÊTRE APPROUVÉS À PRODUIRE EN TRAIT DU NORD. CES REPRODUCTEURS SONT ALORS APPELÉS « FACTEUR DE TRAIT DU NORD » (APRÈS APPROBATION).

Les éleveurs souhaitant présenter des reproducteurs à l'approbation peuvent le faire :

- **Pour les femelles** : lors du concours national des femelles en juillet (cela n'empêche pas la mise à la reproduction avant l'approbation car pour pouvoir obtenir un poulain « Trait du Nord », il faut que la mère soit approuvée avant la naissance du poulain)
- **Pour les mâles** : lors du concours national des mâles en octobre ou lors de la marque complémentaire en janvier-février.

Le tarif d'approbation est de 100 € par individu, payable en 2 fractions :

- 50 € à régler à l'inscription (obligatoire pour tous les individus)
- 50 € à régler à l'approbation (si l'individu n'est pas approuvé, cette seconde fraction n'est pas à payer)

Si le cheval est approuvé, le tarif d'inscription au programme d'élevage est de 10 €.

**ATTENTION !
POUR POUVOIR ÊTRE PRÉSENTÉ À L'APPROBATION,
L'INDIVIDU DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ EN FRANCE.**

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT AU SIRE

Pour enregistrer votre reproducteur étranger (mâle ou femelle) en France (SIRE), vous devez fournir les documents suivants :

- L'original du certificat d'origines et d'inscription au livre généalogique étranger incluant un signalement graphique.
- La traduction du signalement contenu dans le certificat d'origines
- Un typage ADN qui sera fait le jour de l'approbation. Le coût de l'analyse est de 21 €. Le chèque est à l'ordre de l'IFCE
- Une attestation sur l'honneur de propriété
- Un chèque de 110 € à l'ordre de l'IFCE pour l'enregistrement au SIRE.

Une fois le dossier complet, vous devez l'adresser à :

SIRE - Route de Troche – BP3 - 19 231 ARNAC POMPADOUR

Pour les étalons saillissant sur le territoire français, la procédure de demande de carnet de saillie et la même que pour les étalons Trait du Nord.

CAS DES ÉTALONS BELGES SAILLISSANT EN BELGIQUE

Pour être approuvés dans ce cas, les étalons belges doivent être approuvés à saillir en Belgique. La demande de carnet de saillie se fait également au SIRE mais le carnet de saillie est ensuite envoyé à la Confédération Belge du Cheval. Le propriétaire de l'étalon doit alors adhérer à cette structure pour pouvoir récupérer son carnet de saillie.

**Pour plus de renseignements,
contactez la Confédération Belge du Cheval au 0032 24 78 27 54.**

VOS DÉMARCHES SANITAIRES AVEC LE SIRE

DÉTENTEUR EN RÈGLE = PROTECTION SANITAIRE RENFORCÉE

Depuis 2015, des contrôles sur les obligations du détenteur d'équidés sont mis en place pour une sécurité sanitaire accrue, pensez à vous mettre en règle. Le non-respect de ces obligations sanitaires peut entraîner **des sanctions de 450 à 1 500 €**.

En cas de contrôle le détenteur doit pouvoir présenter :

- les documents d'identification des équidés présents sur le lieu,
- l'attestation de déclaration du lieu de détention,
- un registre d'élevage à jour avec notamment la liste des équidés présents et leurs mouvements.

IDENTIFICATION DES ÉQUIDÉS

Savoir reconnaître un cheval en toutes circonstances est indispensable à la traçabilité sanitaire. Tout équidé présent sur le territoire français (né en France ou importé) doit être identifié avec :

- un transpondeur électronique,
- un document d'identification (passeport) comportant un relevé des marques naturelles du cheval (signallement),
- un numéro SIRE attestant son enregistrement au fichier central.

L'enregistrement dans le fichier central SIRE de l'équidé et de son propriétaire est obligatoire. Il est automatique lors de la première identification du cheval pour les passeports émis par l'IFCE. Dans les autres cas, la démarche doit être faite par le propriétaire ou le détenteur de l'équidé. Tout équidé introduit ou importé doit être enregistré dans les 30 jours suivant son introduction. Il doit être accompagné d'un certificat sanitaire, ou le cas échéant d'un DOCOM, établi dans le pays d'origine préalablement à son importation.

Pour savoir si votre cheval est pucé, s'il a des papiers, s'il est enregistré au SIRE :

Consultez sa fiche dans Infochevaux sur **www.ifce.fr**. Si votre cheval n'a pas de document d'identification et/ou de transpondeur, contactez un identificateur habilité pour le faire identifier au plus vite.

DÉCLARATION DES LIEUX DE DÉTENTION

Vous devez déclarer les lieux de détention d'équidés dont vous êtes responsable, que vous soyez professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés détenus à titre permanent ou temporaire :

- par internet, dans votre espace SIRE sur **www.ifce.fr**
- par courrier en complétant et renvoyant au SIRE le formulaire disponible sur internet ou sur demande au **08 09 10 01 01** ou par mail à **info@ifce.fr**.

DÉCLARATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Si un lieu accueille 3 équidés et plus, un vétérinaire sanitaire doit être déclaré à la DDPP du département de votre lieu de détention. Rapprochez-vous de votre vétérinaire traitant, celui-ci doit être habilité en tant que vétérinaire sanitaire dans ce département. Vous pouvez compléter le formulaire afin de déclarer le vétérinaire sanitaire choisi sur **www.ifce.fr**.

TENUE DU REGISTRE D'ÉLEVAGE

Tout détenteur doit tenir un registre d'élevage contenant tous les renseignements à jour concernant le lieu de détention et les équidés présents. Celui-ci comporte 5 chapitres permettant de synthétiser les informations essentielles relatives au lieu de détention, au suivi des mouvements des équidés, les soins et l'entretien qui leur sont apportés et de tracer les interventions vétérinaires (médication). Vous trouverez un modèle de registre d'élevage à télécharger sur **www.ifce.fr**. Un outil de suivi des mouvements en ligne, gratuit et optionnel est disponible dans l'espace SIRE de tout détenteur enregistré.

GESTION DE LA FIN DE VIE

La gestion de la fin de vie d'un cheval doit être anticipée afin que les précautions nécessaires soient prises, notamment d'un point de vue sanitaire.

ELIGIBILITÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE

Conformité du document

Afin de pouvoir être abattu pour la consommation humaine :

- les animaux nés avant 2009 doivent :
 - avoir été identifiés avant le 01/01/2010 ;
 - avoir un feuillet traitement médicamenteux inséré avant le 01/01/2010 ;
 - être pucés.
- les animaux nés après 2009 doivent avoir été identifiés et pucés dans les 12 mois suivant leur naissance.

REPLISSAGE DU FEUILLET

En cas d'exclusion définitive, la partie II du feuillet est renseignée par le vétérinaire.

Les traitements excluant l'équidé pendant 6 mois de la filière viande doivent être consignés par le vétérinaire en partie III du feuillet.

Toute exclusion de la consommation humaine doit être obligatoirement enregistrée dans la base SIRE :

- par le vétérinaire à partir de son espace SIRE sur www.ifce.fr pour une exclusion temporaire ou définitive
- par le détenteur ou propriétaire via l'envoi d'une copie du feuillet traitement médicamenteux au SIRE.

ÉQUARRISSAGE

Une mutualisation des frais d'équarrissage est mise en place par les GDS départementaux des Hauts-de-France ; renseignement auprès des GDS ou du Syndicat.

A la mort de l'équidé, contactez l'équarrisseur de votre secteur pour l'enlèvement du cheval :

- par internet : réglez en ligne les frais d'équarrissage de votre équidé, bénéficiez d'un tarif par département mutualisé et négocié par l'ATM et facilitez la traçabilité dans la base SIRE.
- par téléphone : l'équarrissage doit prendre en charge le document d'identification de votre cheval et le retourner au SIRE pour enregistrement de la mort. Si vous souhaitez le récupérer, joignez votre demande et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.
 - Si toutefois les documents de l'équidé n'ont pas été transmis à l'équarrisseur, envoyez-les au SIRE pour enregistrement.
 - Si vous êtes propriétaire d'un cheval qui n'a pas été enregistré comme mort, déclarez sa mort auprès du SIRE par internet ou par courrier.

Informations non contractuelles susceptibles d'évoluer selon la réglementation en vigueur. Plus d'informations sur www.ifce.fr

BUNS	Laurent	4, rue des Dames	59181	STEENWERCK	03 28 40 41 65	06 72 30 85 47
C						
CANONNE	Cyril	49, rue Delhaye	59148	FLINES LEZ RACHES		06 47 80 26 93
CANONNE	François-Xavier	49, rue Delhaye	59148	FLINES LEZ RACHES		06 71 45 87 40
CARPENTIER	Didier	745, rue du Long Buhot	59199	BRUILLE SAINT AMAND	03 27 34 16 91	06 78 39 56 65
CATTO	Brigitte	2, rue du Bois	62310	MAISONCELLE	03 21 41 87 33	06 42 89 36 87
CAUCHY	Michel	74, rue Barbeau	59144	GOMMEGNIES	03 27 49 84 62	06 17 32 41 30
CAUQUIL-SARRAZIN	Nathalie	Le Mas d'Avrais	34330	LA SALVETAT SUR AGOÛT		06 77 76 88 71
CHEVREUILLE	Jonny	82, route de Clary	59540	CAUDRY		06 98 76 98 22
CHIGOT	Calixte	54, rue d'Hauteville	02120	NOVALES		07 67 15 10 23
CHOMEL	Benoît	226, route des Fontaines	07340	VINZIEUX		06 46 09 41 62
CHRISTIANN	Guy	160, route de Merville	62120	AIRE SUR LA LYS	03 21 95 94 69	06 87 46 18 10
COLARD	David	17, rue de la Liberté	02110	SERAIN		06 29 83 66 76
CONTESSÉ	Clémence	11, rue d'Hautmont	59330	ST REMY DU NORD		06 40 31 36 78
CONTESSÉ	Cyril	29, rue des Bodelez	59440	St AUBIN		07 65 75 56 09
CONTESSÉ	Gregory	11, rue d'Hautmont	59330	ST REMY DU NORD		06 48 19 57 03
CORBIER	Lionel	640, rue du Moulin	59310	FAUMONT		06 80 81 49 36
CORBIER	Mélanie	12, hameau d'Occoche	62130	MAISNIL		06 87 63 92 83
CORBIER	Odette	640, rue du Moulin	59310	FAUMONT	03 20 59 27 07	06 71 57 53 70
COURTY	Solenne	Terre d'Atelage Champenois - 17, rue Sainte Colombe	51270	MONTMORT LUCY		06 89 75 65 45
COTTRET	Maïron	27 rue de Montigny	62770	AUCHY LES HESDIN		06 48 37 65 83
CROMBEZ	Arnaud	Les Cretiers - 16, la Parée	59219	ETROEUNGT	03 27 59 27 03	07 57 50 16 18
CUVELIER	Sébastien	5, place du Puisard	02240	ITANCOURT		06 20 73 48 63
D						
DAUX	Justine	35, rue de Morlut	59680	FERRIERE LA PETITE		06 74 00 23 34
DAVID	Berille	143, rue Colbert	59650	VILLENEUVE D'ASQ		06 38 01 34 39
DAVID	Damien	143, rue Colbert	59650	VILLENEUVE D'ASQ	03 20 59 62 29	06 07 08 91 46
DE BASTOS SILVA	Carlos	198, le Clos de la Ferme	59221	BAUVIN		06 38 48 15 88
DEBACKER	Alexis	Chemin du Ringsboot	59254	GHYVELLE		06 49 08 00 85
DECOBECQ	Jean-Norbert	29, rue de Petuwelz	59199	HERGNIES	03 27 36 02 69	06 59 43 95 44
DECONINGK	Brigitte	22, rue de Sercus	59190	MORBEQUE	03 28 49 91 95	06 15 07 74 86
DECOSNE	Cyrille	4 rue saint Andre	21160	PERRIGNY LES DIJON		06 13 25 62 72
DEGRAEVE	Jacques	525, rue de la Libération	59242	GENECH	03 20 84 64 79	06 21 29 19 25

DEHEUL	Cassandre	19, rue de l'Olizier	59239	THUMERIES	06 45 80 05 71
DEHEUL	Jany	14, rue de Verdun	59310	ORCHIES	06 10 86 39 57
DEHEUL	Vincent	1, rue Pierre et Marie Curie	62121	COURCELLES LE COMTE	06 66 14 88 49
DEHEUL	Vanille	19, rue de l'Olizier	59239	THUMERIES	07 84 09 76 62
DEHEUL	Valérie	1, rue Pierre et Marie Curie	62121	COURCELLES LE COMTE	06 26 30 04 48
DEHEZ	René	57, rue du Centre	59144	GOMMEGNIES	06 32 65 06 52
DELANGUE	André	699, rue des Rassarts	59230	ROSULT	03 27 48 53 36
DELANGUE	Vincent	783, rue de Waeghebrugge	59114	TERDEGHEM	06 86 81 72 70
DELANGUE	Didier	852, route de Bailloul	59190	CAESTRE	06 40 20 98 36
DELATRE	Laurent	1 076, route d'Houillefort	62142	BELLE HOUILLEFORT	06 14 87 17 54
DELEURENCE	Gregory	1254, rue Tartus	59173	SERCUS	06 60 33 98 97
DELEURENCE	Laetitia	1254, rue Tartus	59173	SERCUS	06 60 42 07 50
DELMOTTE	Cloé	264, rue du 19 mars	62150	LA COMTE	07 87 86 27 16
DELOS	Benoît	28, rue du Bourg	59134	HERLIES	06 13 47 42 14
DEMAESSCHALCK	Marie-Thérèse	56, rue du Vieux Cimetière	59278	ESCAUTPONT	07 51 69 92 66
DEMAN	Gueric	Ferme des Bonshommes	02130	SERINGES ET NESLES	06 07 49 95 66
DEMANLY	Eric	23, rue Basse	62960	ERNY ST JULIEN	06 77 59 20 26
DEMASURE	Kévin	104, rue du Nouvion	02450	BOUE	06 64 38 80 97
DEMEURE	Claude	43, rue de l'Eglise	59330	SAINT REMY DU NORD	06 42 77 96 32
DE MUELENAERE	Dirk	Kattestraat 29	B-8840	WESTROZEBEKE-STADEN (BE)	0032 477 66 97 48
DENAES	Guy	6, place du Vieux Château	59190	CAESTRE	03 28 40 24 21
DENAES	Marie	6, place du Vieux Château	59190	CAESTRE	06 84 21 04 02
DERAEVE	Maxime	1085, rue de Bailloul	59299	BOESCHEPE	03 28 40 24 21
DESMONS	Etienne	80, rue Basse Fosse	59158	MAULDE	06 83 22 73 49
DESWARTE	Marc	600, route de Fumes	59254	GHYVELDE	06 74 00 52 26
DEVEAUX	Xavier	11 bis, rue Gavois	27480	FLEURY LA FORET	06 80 62 38 97
DOLEZ	Christian	2, résidence Romain Rolland	59233	MAING	06 16 28 67 03
DORCHIES	Pierre	202, chemin des Tourelles	59242	GENECH	06 47 92 33 22
DUBOIS	Samuel	13, rue du Marais	62870	SAINT REMY AU BOIS	06 18 90 11 84
DUROCQ	Edouard	22, rue de Prêmesques	59320	ENNETIERES EN WEPPEES	06 63 43 71 02
DUJARDIN	Philippe	24A, rue Joyeuse	59148	FLINES LEZ RACHES	06 11 51 43 90
DUPIRE	Astrid	3, rue Villenoron	21580	CUSSEY-LES FORGES	06 11 26 35 54
					06 08 60 17 56

DUPIRE	Hùbert	20, route nationale 2	59440	SEMOUSIES	06 07 02 91 93
DUPONT	Allison	Rue de Givry 6A	B-7120	VELLERELLE LE SEC (ESTINNES) (BE)	0032 475 20 65 35
DUPONT	Loïc	211, rue Jean Jaurès	59199	BRUILLE SAINT AMAND	06 78 06 42 62
DUPUICH	Jean-François	1, rue de l'Aérodrome	62120	RELY	03 21 66 42 95
E / F					
EARL DES GRANDS RIEZ	Costenoble Dominique	16, rue des Riez	59134	HERLIES	03 20 29 07 71
ECHAVARRIA	Alexandre	Marné, 2	08172	SANT CUGAT DEL VALLES, BARCELONA (ES)	0034 932 541 170
FARINA	Ugo	1, rue de l'Abreuvoir	60130	SANT JUST EN CHAUSSEE	06 58 40 98 14
FAUCHOIS	Mathieu	Le Bois Massé	53380	JUVIGNE	06 15 77 57 38
FAUQUEMBERGUE	Jean	76, rue de Mons	59570	LA LONGUEVILLE	06 30 99 71 88
FIEVET	Blandine	3, rue Pasteur	59252	WASNES AU BAC	03 27 44 19 33
G					
GAEC DUPAQUIER POSANGES		Route Départementale 905	21350	POSANGES	06 17 92 76 48
GAUDEFROY	Gwaenaëlle	7 bis, route de Camphin	59112	CARNIN	06 17 08 15 74
GAZULLA	Morgane	112c, route départementale 943	62120	AIRE SUR LA IYS	06 44 06 69 74
GHISLAIN	Philippe	8, allée de l'Hirondelle	59269	SEPMERIES	06 58 87 08 01
GODIN	Jean-Christophe	106, rue de Saint Aybert	59163	THIVENCELLE	06 10 49 06 86
GODIN	Raymond	26, rue de Saint Aybert	59163	THIVENCELLE	06 26 88 42 67
GOLIASSE	Wivina	211, rue Jean Jaurès	59199	BRUILLE SAINT AMAND	06 33 28 62 18
GORGUET	Frédéric	24, Route Nationale	59400	BOURSIES	06 72 73 64 74
GRUSON	Damien et Amélie	646, rue de l'Haut Blé	59940	LE DOULIEU	03 28 49 30 62
H					
HENRY	Emmanuel	20 rue du Général de Gaulle	59133	PHALEMPIN	06 33 82 23 18
HERREMAN	Bernard	7, avenue du général Leclerc	59470	WORMHOUT	07 77 30 15 94
HOLLANDER	Aurélien	1, rue du Fay	62380	WAVRANS SUR L'AA	06 83 10 31 68
HOTELIN	Gwladys	21, route du Bur	87310	SANT LAURENT SUR GORRE	06 58 89 17 29
HOUVENAGEL	Jean-Sébastien	2 065, route du Mont des Cats	59270	FLETRE	06 70 56 06 77
K / L					
KAYSER	Katine	27, rue du 8 mai 1945	62000	ARRAS	06 60 51 30 96
KOTYLAK	Gérard	38, rue Edme Millot	21350	VITTEAUX	06 27 37 00 09
LACOSTE	André	9, rue d'Aoussious	65400	ARRENS MARSOUS	06 71 23 36 63
LAMBERT	Jean-Bernard	13, rue du Vieux Cimetièrre	02270	SONS ET RONCHERES	06 31 02 28 87
LAMENDIN	Gérard	76, Ferme de Troquier	59149	BOUSIGNIES SUR ROC	06 74 36 05 30

LAMPIN	Cyril	264, rue du 19 mars	62150	LA COMTE	03 21 04 62 30	06 31 11 86 64
LAOUT	Eric	6, rue de la tête	62147	TRESCAULT	09 71 53 73 62	06 32 52 45 04
LARIDANS	Marcel	15, rue Principale	62560	COYECQUES	03 21 95 54 11	06 52 30 22 99
LEBRUN	Jacqueline	6, rue de Feuquières	80131	HARBONNIERES	03 22 85 80 27	07 88 04 31 17
LEFEVRE	Christian	626, rue du Riez	59242	GENECH		06 03 18 32 20
LEJEUNE	Pauline	100, rue du Poirier	59870	WANDIGNIES HAMAGE		06 98 12 95 57
LELIEVRE	Louis	26, impasse Montus	59246	MONS EN PEVELE	03 20 84 97 65	
LEMAIRE	Benjamin	41, avenue des jonquilles	62370	GUEMPS		06 89 49 15 37
LEMAIRE	Bernard	13, rue Paul Colette	59211	SANTES		06 72 86 76 36
LEMAIRE	Roland	2, impasse Brunneval - Montplaisir	59600	MAUBEUGE		06 85 03 29 96
LEMAIRE Thierry	EARL Blanc Bailot	4, rue d'Huquinville	59242	CAPPELLE EN PEVELE	03 20 59 33 36	06 83 63 66 12
LEONARD	Julien	12, rue Gabriel péti	59191	LIGNY EN CAMBRESIS		06 83 25 76 18
LEPKE	Reinhold	54 rue de la Presqu'île	59375	MARCHIENNES		06 31 49 80 90
LEPOINT	Pierre	30, rue de Bavay	59570	LA LONGUEVILLE	03 27 68 12 62	06 71 23 52 93
LOUVRIER	Jean-Pierre	16, hameau de la Tête Noite	59145	BERLAIMONT	03 27 67 69 39	
M						
MAHEUS	Philippe	3, rue de Nomain	59242	TEMPELVE EN PEVELE	03 20 71 83 43	06 02 36 24 31
MARCANT	Bernard	17, Domaine des Iris	59285	ARKEKE	03 28 42 42 45	06 78 17 07 06
MARCOUX	Guy	36, rue André Devin	02500	EFFRY	03 23 97 47 09	
MARKEY	Marie-Thérèse	14 rue de St Omer	59122	REXPOEDE	03 28 68 31 60	07 81 00 69 04
MASQUELIER	Jean-Pierre	17, rue d'Eswards	59161	RAMILLIES		06 87 63 68 89
MAUGER	Nicolas	La Neuville	14400	NONANT		06 59 20 17 05
MENNECHET	Martine	6 bis, rue du Tour de Ville	02690	URVILLERS	03 23 68 57 46	06 17 47 09 13
METENS	Amélie	49, rue de l'Eglise	B-8230	LA TAILLETTE (BE)	03 51 16 96 89	0032.479 33 81 91
MEZZALUNA	Renzo	80, rue de la Passerelle	59190	MORBECOQUE		06 76 47 97 13
MILLAMON	Alain	13, rue du Château	62380	ELNES		06 74 08 81 20
MONSTERLEET	Serge	820, rue du Schacken	59670	NOORDPEENE	03 28 42 36 78	
MONTULET	Aurélié	5, place du Puisard	02240	ITANGOURT		06 75 96 66 17
MOREAU	Michel	397, chemin Vincent - La Creche	59270	BAILLEUL	03 28 41 08 73	06 18 05 65 66
MORTELECOQUE	Elise	7, rue du Marais	59251	ALLENNES LES MARAIS	03 20 90 38 57	07 61 85 15 12
MORTELECOQUE	Sarah	7 bis, route de Camphin	59112	CARNIN		06 17 08 15 74
MORTELECOQUE	Ludovik	7 bis, route de Camphin	59112	CARNIN		06 23 90 56 71
MORTELECOQUE	Maic	5, rue de la France	59112	ANNOEULLIN		06 23 38 13 23

MORTELECQUE	Alésia	5, rue de la France	59112	ANNOEULLIN		06 16 58 73 25
MOUTARDE	Sylvie	36 rue Clémenceau	59131	ROUSIES		06 75 12 93 91
MULLEN	Jean-François	80B, rue Léon Blum	59750	FEIGNIES		06 72 47 76 96
O / P						
OLIVIER	Etienne	Rue du Grand Pré, 18	B-6560	HANTES-WIHERLIES (BE)		0032 495 22 89 19
PACCOU	Cindy	9, rue Salvalor Allende	59286	ROOST WARENDIN		06 64 75 31 36
PARENT	Thierry	495, route de Cassel	59670	OUDEZEELE		03 28 49 33 96
PAVY	Régis	2, impasse de Bambecq	62120	RACQUINGHEM		06 83 50 28 96
PETIT	Julien	71, rue de la Gare	60490	RESSONS SUR MATZ		06 09 49 69 66
PHILIPPE	Daniel	8, place Saint Remy	08300	PERTHES		06 87 24 74 49
PIERRU	Jean-Claude	3412, route des 3 pierres - La Bessade	19140	CONDAT SUR GANA VEIX		06 31 86 89 72
PINCHON	Michel	27, rue de Baptiste	59440	MARBAIX		06 30 41 86 49
PLANCKE	Michel	43, route de Poperinghe	59114	STEENVOORDE		06 82 27 85 40
PLOUCHARTE	Marie-Andrée	"Ferme aux traits", 29, rue Haute	59630	LOUVIGNIES-QUESNOY		06 50 52 88 88
POLLET	Henri	3, rue de Bois le Ville	59242	TEMPLEUVE		06 89 09 85 67
POUILLE	Lucien	Place du Joncoquis, 8	B-7387	HONNELLES-ERQUENNES (BE)		0032 475 67 98 48
POT	Gauthier	164, rue Robert Planchon	59870	WANDIGNIES HAMAGE		06 35 56 01 49
POT	Marion	164, rue Robert Planchon	59870	WANDIGNIES HAMAGE		06 27 56 24 06
PRUVOST	Pierre	27, rue de Montigny - Ferme du Bois du Hétre	62770	AUCHY LES HESDIN		06 70 32 88 55
Q / R						
QUENNESON	François	7, rue du Château	59144	PREUX AU SART		06 69 40 16 95
RAMEZ	Loïc	70, rue Pierre Vanderbecq	59233	MAING		06 10 19 44 21
RAMEZ - DE MEYER	Jean-Pierre	70, rue Pierre Vanderbecq	59233	MAING		09 52 41 84 92
RENAUX	Audeline	76, Ferme de Troquier	59149	BOUSIGNIES SUR ROC		0032 494 98 50 51
RIBEIRO	Fernando	4, rue Blanchard	80250	CHAUSOY-EPAGNY		06 16 58 27 47
RICHARD	Antoine	94 C, rue César Dewasmes	59199	HERGNIES		06 52 96 08 71
ROUSSEL	Jacques	1196, rue de Godewaersweide	59270	BERTHEN		06 83 76 59 14
ROUTIER	Bernard	3, rue de l'égalité	59134	HERLIES		06 71 34 92 20
RUINET	Jean	51, rue de la Crête	59650	VILLENEUVE D'ASCO		06 88 92 79 54
S						
SAINTOBERT	François-Xavier	42 ter, rue Henri Durre	59172	MASTAING		06 66 75 67 04
SCHRAMME	Christian	2 allée des pluviers	59234	GHYVELDE		06 27 43 42 31
SCHULZ	Etienne	7A rue Pierraz Fretiaz	01710	THOIRY		06 48 09 75 49

SECURA SAIZ	Jaume	Carrer del Port, 48	17130	L'ESCALA, GIRONA (ES)	0034 616 377 900
SINIARSKI	Guillaume	421, avenue du Général de Gaulle	59167	LALLAING	06 14 96 21 07
SMULDERS	Herman	19, route des Centilleries	49630	BRISSARTHE	07 87 51 76 14
SOGKEEL	Maire	Maison Forestière	62810	SUS SAINT LEGER	06 37 69 76 43
SPRIET	Yves	57, rue du Vieux Cimetière	59278	ESCAUTPOINT	03 27 26 06 89
T					
TASSOU	Francois	7, route de Saint-Aubin	59620	SAINTE REMY CHAUSSEE	03 27 67 67 04
THULLIER	Patrick	11, rue de la Mare	59470	WORMHOUT	06 07 82 42 45
TOPART	Benoit	3, rue du Cimetière	80240	NURLU	06 86 18 34 08
TOPART	Carole	4, rue du Pont	62860	SAUDEMONT	06 68 60 32 00
TRINEZ	Patrick	12, rue du Mazet	59830	COBBRIEUX	06 83 26 83 08
TRIQUET-LECOUTRE	Eglantine	5, rue de la Vallée	02450	FESMY LE SART	06 86 35 85 44
TURCK	Claude	122, Grand rue	59940	LE DOULIEU	06 43 04 48 55
V					
VALENTIN	Julien	838, route de Berck	62155	MERLIMONT	06 01 17 84 63
VAN VOOREN	Anne-Marie	2, chemin des Vignerons	59145	BERLAIMONT	03 27 62 74 80
VAN VOOREN	Jacques	2, chemin des Vignerons	59145	BERLAIMONT	03 27 62 74 80
VAN VOOREN	Valery	52, rue de la grande Carrière	59145	BERLAIMONT	06 24 40 18 44
VANDENDRIESSCHE	Bernard	733, rue Paul Pavot	59730	VERTAIN	06 73 98 27 71
VANGENEBERG	Patrick	186, rue des Bauduins	59226	LECELLES	06 74 29 81 99
VANGENEBERG	Genevieve	340, rue des Bauduins	59226	LECELLES	06 71 72 78 86
VANUXEM	André	619, route d'Houtkerque	59670	WINNEZEELE	03 27 48 01 80
VERBEKE	Benoit	3330, rue du Leet	59270	BAILLEUL	03 28 40 91 76
VERCOOR	Danny	99, rue Nationale	59147	GONDECOURT	06 20 65 18 07
VERDIERRE	Frédéric	50, rue de l'Eglise	59169	ERCHIN	06 27 72 86 31
VERLOO	Romuald	44, route de Marolles	59550	TAISNIERES EN THERACHE	06 78 80 48 63
VERMON	Régis	218, rue de Wervicq	59560	COMINES	06 71 07 57 17
VERSPIEREN	Lucie	36, rue de la Poste	59230	ST AMAND LES EAUX	06 12 54 91 70
VINCENT	Sébastien	Atelages de Sacy - 246, route de Labruyère	60700	SACY LE GRAND	06 77 38 83 58
					06 88 63 90 04

CALENDRIER 2024 DES CONCOURS ET MANIFESTATIONS



1 - CONCOURS D'ELEVAGE OFFICIELS

A. CONCOURS LOCAUX

- Steenvoorde (59) dimanche 12 mai
- Bavay (59) samedi 25 mai
- Saint Amand Les Eaux (59) samedi 1^{er} juin
- Genech (59) dimanche 23 juin
- Harbonnières (80) samedi 6 juillet
- Arnèke (59) dimanche 14 juillet

La date et le lieu du concours d'élevage dans le département de l'Aisne seront communiqués prochainement.

B. CONCOURS NATIONAUX

- FEMELLES (Cambrai - 59) samedi 20 et dimanche 21 juillet
- MÂLES (Meurchin - 62) dimanche 17 novembre

C. CONCOURS DE POULAINS

- Le Quesnoy (59) dimanche 29 septembre
- Boeschèpe (59) samedi 2 novembre
- Maroilles (59) dimanche 27 octobre
- Genech (59) samedi 9 novembre

2 - CONCOURS D'UTILISATION OFFICIELS ÉQUIDÉS DE TRAVAIL

- Samer (62)..... samedi 6 avril
- St Hilaire sur Helpe (59)..... dimanche 19 mai
- Genech (59)..... samedi 22 juin
- Gueschart (80)..... samedi 17 août
- Genech (59)..... samedi 5 octobre
- Samer (62)..... samedi 26 octobre

3 - CONCOURS D'ATTELAGE - CIRCUITS FFE ET SHF

A. CONCOURS OFFICIELS

- La Capelle (02)..... samedi 30 et dimanche 31 mars
- Le Bois de Lihus à Moyvillers (60)..... dimanche 7 avril
- Genech (59)..... du vendredi 10 au dimanche 12 mai
- Breteuil (60)..... samedi 1^{er} et dimanche 2 juin
- Liévin (62)..... samedi 8 et dimanche 9 juin
- Péronne (80)..... dimanche 16 juin
- Heilly (60)..... du vendredi 28 au dimanche 30 juin
- Sacy-Le-Grand (60)..... du jeudi 1^{er} au dimanche 4 août
- Compiègne (60)..... du vendredi 23 au dimanche 25 août
- Le Quesnoy (59)..... samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre
- Le Touquet (62)..... du vendredi 13 au dimanche 15 septembre

B. FINALE D'ATTELAGE JEUNES CHEVAUX

- Lamotte-Beuvron (41)..... samedi 28 et dimanche 29 septembre

4 - MANIFESTATIONS ET SALONS

- Salon International de l'Agriculture à Paris (75)..... du 24 février au 3 mars
- Foire des Rameaux, concours d'élevage de Bergues (59)..... dimanche 24 mars
- Meï Feest à Steenvoorde (59)..... dimanche 12 mai
- Terres en Fête à Tilloy-lès-Mofflaines (62)..... 7 au 9 juin
- Concours national du cheval Boulonnais à Samer (62)..... samedi 27 et dimanche 28 juillet
- Foire de Libramont (BE)..... du 26 au 29 juillet
- Démo Forest à Bertrix (BE)..... mardi 30 et mercredi 31 juillet
- Fête du Cordeau à Boeschèpe (59)..... dimanche 11 août
- Fête de l'Attelage à Berthen (59)..... jeudi 15 août
- Route Trait Breizh (29)..... du 21 au 25 août
- Concours international de débardage à Vittel (88)..... du 30 août au 1^{er} septembre
- Concours Emile Mortelecque à Allennes Les Marais (59)..... dimanche 1^{er} septembre
- La Karyole Feest à Hondschoote (59)..... dimanche 1^{er} septembre
- Concours des étalons Boulonnais à Samer (62)..... samedi 21 septembre
- Sommet de l'Élevage à Cournon d'Auvergne (63)..... du 1^{er} au 4 octobre
- Equita'Lyon (69)..... du 30 octobre au 3 novembre
- Salon du Cheval d'Angers (49)..... du 9 au 11 novembre
- Championnat de France de débardage 2024 :
 - St Pierre La Vieille (14)..... samedi 13 et dimanche 14 avril
 - Dompierre sur Helpe (59)..... mercredi 8 et jeudi 9 mai
 - La Petite Pierre (67)..... samedi 18 et dimanche 19 mai
 - Cluny (71)..... samedi 15 et dimanche 16 juin
 - Clefmont (52)..... samedi 6 et dimanche 7 juillet
 - Nancray (25)..... samedi 13 et dimanche 14 juillet
 - Nourard Le Franc (60)..... samedi 17 et dimanche 18 août
 - Verdille (16)..... samedi 28 et dimanche 29 septembre
 - Castellet (83)..... samedi 19 et dimanche 20 octobre

**Intéressé(e) pour participer à un évènement en 2024 ?
Faites-en part au Syndicat d'élevage qui étudiera les propositions !**



OSLO DE BEAUME (par Jim Van't Roetaart et Oda Van't Rietenhof par Tibo Van Luchteren), appartenant à Christian BRECHIGNAC à TEMPLEUVE EN PEVELE (59) et né en 2020 chez Henri POLLET et Lucien POUILLE à TEMPLEUVE EN PEVELE (59). Champion des Jeunes Etalons 2023, approuvé comme Facteur de Trait du Nord pour la saison de monte 2024.

ANNUAIRE DES ÉTALONS TRAIT DU NORD

2024 / 32^{ème} édition



espaces
naturels
régionaux



Centre Régional de
Ressources Génétiques
Ferme du Héron
Chemin de la Ferme Lenglet
59650 Villeneuve d'Ascq
tél. +33(0)3 20 67 03 51
crgn.hautsdefrance.fr

ENRx est soutenu par la Région Hauts-de-France pour mettre en œuvre des missions d'envergure régionale précisées par contractualisation statutaire



Parc
naturel
régional
de l'Avesnois



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escaut

Nord
Département

62 Pas-de-Calais
N°6 Département



SYNDICAT D'ÉLEVAGE
DU CHEVAL TRAIT DU NORD

348 rue de la libération
59 242 GENECH
Tél : +33 (0)6 48 97 43 05
traitdunord@orange.fr
www.trait-du-nord.com

Directeur de la publication : Anthony Jouvenel,
Président d'ENRx

Directeur de la rédaction : Michel Marchyllie,
Directeur général d'ENRx

Coordination : Mélanie Gaffet, chargée de mission-
races régionales, éco-pâturage et filières

Suivi éditorial : Léa Befve, Florent Piedanna,
Mélanie Gaffet.

Photographies : Léa Befve, Samuel Dhote,
Espritrait, Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord,
Benoît Gombert, Hélène Dubois.

Mise en page : monsieurBen

Impression : Qualit'Imprim

Dépôt légal Février 2024